



Message Royal au Président Mahmoud Abbas Abu Mazen

S.M le Roi réitère la position constante du Maroc en faveur de la cause palestinienne

Le Maroc place toujours la cause palestinienne au même rang que la question du Sahara marocain

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9200

Vendredi 25 Décembre 2020

La mémoire de Casa s'effrite

A l'instar d'autres précieux monuments de la métropole, le prestigieux hôtel Lincoln fait les frais d'un laisser-aller déconcertant



Lire page 3

Les ingénieurs itihadis saluent le soutien américain à la marocanité du Sahara et décident de geler leurs activités au sein de l'UNIM



Page 2

Mohamed Benabdelkader,
ministre de la Justice

Nous œuvrons pour ramener les 36 articles prévoyant la peine capitale à 11 articles



Page 5

Ligue des champions

Le WAC confirme son marasme à Bamako

Coupe de la Confédération

Le TAS carbure

et la RSB assure



Page 23

Message Royal au Président Mahmoud Abbas Abu Mazen

S.M le Roi réitère la position constante du Maroc en faveur de la cause palestinienne

Le Maroc place toujours la cause palestinienne au même rang que la question du Sahara marocain

Actualité

“

Le Souverain convoquera prochainement la réunion de la 21^{ème} session du Comité Al-Qods en vue d'examiner les moyens de consolider la préservation du statut spécial de la ville d'Al-Qods Acharif



S.M le Roi Mohammed VI a adressé un message à Mahmoud Abbas Abu Mazen, Président de l'Etat de Palestine, dans lequel le Souverain a exprimé sa satisfaction du contenu de l'entretien téléphonique important qu'il avait eu avec lui jeudi 10 décembre, empreint d'un dialogue fructueux et d'interaction réciproque sur la position constante du Royaume du Maroc au sujet de la question palestinienne, et son engagement permanent et continu pour la défense des droits légitimes du peuple palestinien.

Dans ce message, Sa Majesté le Roi a réitéré la position constante du Royaume du Maroc en faveur de la question palestinienne, fondée sur la solution à deux Etats,

comme convenu internationalement, ainsi que l'attachement aux négociations entre les parties palestinienne et israélienne comme seul moyen de parvenir à un règlement définitif, durable et global à ce conflit.

En sa qualité de Président du Comité Al-Qods, émanant de l'Organisation de la coopération islamique, Sa Majesté le Roi a réaffirmé qu'il ne ménagera aucun effort pour la préservation de l'identité historique et ancestrale de la ville sainte, en tant que terre de cohabitation entre les religions monothéistes.

Le Souverain a également affirmé qu'il continuera à défendre le statut spécial de la ville d'Al Qods Acharif et le respect de la liberté des rites religieux pour les adeptes des trois religions monothéistes, ainsi que

le cachet musulman de la ville sainte et de la Mosquée Al-Aqsa.

S.M le Roi a également affirmé que le Maroc place toujours la cause palestinienne au même rang que la question du Sahara marocain et que l'action du Maroc en vue de consacrer sa marocanité ne se fera jamais, ni aujourd'hui ni dans l'avenir, au détriment de la lutte du peuple palestinien pour recouvrer ses droits légitimes. Le Souverain a relevé dans ce contexte que le Maroc poursuivra son engagement constructif en faveur de l'instauration d'une paix juste et durable dans la région du Moyen-Orient.

Partant de ce constat, et en harmonie avec ce qui a été convenu entre les deux Leaders, Sa Majesté le Roi a informé le Président Abbas qu'il convoquera pro-

chainement la réunion de la 21^{ème} session du Comité Al-Qods, au Maroc, en vue d'examiner les moyens de consolider la préservation du Statut spécial de la ville d'Al-Qods Acharif, et de contribuer à la sauvegarde de l'inviolabilité de ses sites historiques et civilisationnels, sa symbolique spirituelle et son identité religieuse.

Dans le même contexte, il sera procédé prochainement à l'actualisation des structures de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif afin de lui donner un nouveau souffle et lui permettre de poursuivre, sous la supervision personnelle de Sa Majesté, la réalisation de plans et de programmes concrets, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'habitat, ainsi que tout ce qui se rapporte au volet social au profit des habitants palestiniens d'Al-Qods.

Les ingénieurs ittihadis saluent le soutien américain à la marocanité du Sahara et décident de geler leurs activités au sein de l'UNIM

La Coordination nationale des ingénieurs ittihadis a annoncé que les Ittihadis membres de l'Union nationale des ingénieurs marocains (UNIM) ont décidé de geler leurs activités au sein de cette organisation, tout en prenant en considération les intérêts suprêmes du Royaume à la suite des derniers développements concernant la cause nationale.

Dans un communiqué de presse, la Coordination nationale des ingénieurs ittihadis a exprimé son opposition et

son rejet de la teneur du communiqué de la Commission administrative de l'UNIM, rendu public le 21 décembre, relatif aux questions de l'intégrité territoriale et de la gestion de la cause palestinienne.

Les ingénieurs ittihadis ont également déploré le manque d'efficacité de cette organisation historique en termes de travail sur les grands dossiers concernant l'ingénierie, ainsi que son versement dans des controverses stériles et improductives malgré les compétences

de haut niveau dont dispose l'UNIM.

La Coordination a, par ailleurs, salué les initiatives Royales au service des intérêts suprêmes du Maroc, dont la cause nationale, appréciant la position des Etats-Unis d'Amérique en faveur de la souveraineté du Maroc sur tous ses territoires au Sahara, ainsi que l'ouverture d'un consulat à Dakhla, ce qui aura des répercussions positives sur le développement économique dans les provinces du Sud. Elle a aussi salué les décisions des pays arabes et africains d'ouvrir des

consulats à Laâyoune ou à Dakhla.

Elle a, également, mis en avant les efforts considérables consentis par les ingénieurs ittihadis au sein de la Commission administrative de l'UNIM, tout en espérant que cette organisation deviendra, comme elle était dans le passé, une véritable force de proposition dans les domaines de l'ingénierie nationale et des problématiques ayant trait à ce domaine vital pour le développement du Maroc.

H.T

La mémoire de Casa s'effrite



Depuis quelques jours, le trajet de la ligne T1 du tramway de Casablanca est amputé de plusieurs stations, reliant notamment Hay Mohammadi à l'avenue Hassan 2. «Seuls les deux tronçons Sidi Moumen-Hay Mohammadi et Lissasfa-Hassan

II sont desservis aujourd'hui», a annoncé Casa Tramway, vendredi dernier dans un communiqué de presse. La faute à la menace d'écroulement d'une des façades du mythique hôtel Lincoln. D'ailleurs, Casa Tramway a affirmé que tant que la sécurisation du chantier de l'hôtel n'est pas assurée, le tronçon central de la ligne T1 ne sera pas desservi.

L'année dernière, quasiment à la même époque, le même scénario se répétait. Des chutes de pierres ont bloqué la circulation du tramway dans le centre-ville de la capitale économique. Une précaution somme toute logique, sachant qu'il y a une vingtaine d'années, «une partie de l'hôtel s'était effondrée, faisant plusieurs morts» alerte l'Association «Casamémoire» qui vise la promotion et la sauvegarde du patrimoine architectural du XX siècle.

Ainsi, l'un des seuls bâtiments du centre-ville casablancais à ne pas être construit en béton armé, tombe en ruine, jour après jour. D'année en année. Pourtant, le bâtiment labellisé patrimoine national aurait dû être rénové. En effet, en novembre 2018,

le groupe français «Realites» avait remporté un appel d'offres émis par l'Agence urbaine de Casablanca (AUC) qui avait pris possession de l'édifice en 2009 suite à un processus d'expropriation entamé en 2005. Sur son site Internet, le groupe français se réjouit que «le mythique hôtel Lincoln de Casablanca s'apprête à vivre une seconde jeunesse.» Puis de préciser : «D'une surface de 13.500 m², la programmation projetée comprendra 2000 m² de commerces et bureaux, 7.500 m² d'un hôtel de très grand standing, ainsi qu'un restaurant, une piscine, le tout agrémenté d'un rooftop». Un projet de rénovation dont le montant des travaux est de l'ordre de 14 millions d'euros. Mais ça, c'est sur le papier.

Sur le terrain, deux ans après, le processus de rénovation est toujours au point mort. Et l'échafaudage visible à l'extérieur n'est qu'un leurre. En réalité, on le doit uniquement à l'entreprise en charge des travaux du tramway pour protéger les voies du tram, en cas d'effondrement, ni plus ni moins. D'après nos informations, les travaux devraient commencer en 2021, pour se

terminer fin 2022. Mais cela n'explique pas le peu d'intérêt des décideurs pour le patrimoine historique de la ville, car, encore faut-il le rappeler, cela fait près de 30 ans que l'hôtel Lincoln s'effrite pierre par pierre. Il est même devenu le refuge de toxicomanes et autres délinquants, renvoyant ainsi une piètre image de la cité casablancaise.

A l'évidence, les autorités locales ne laissent que peu de place à l'histoire dans leurs visions du futur. La destruction en juin dernier de la villa Mauvillie, construite en 1932, en est le parfait exemple. En agissant ainsi, les décideurs confirment encore une fois qu'il leur est plus facile de détruire que

de rénover comme en atteste la Casablancaise. Anciennement nommé Stade Lyautey, ce stade au cœur de la capitale économique aurait dû faire peau neuve depuis plusieurs mois. Les travaux de réhabilitation ont été lancés en septembre 2018 pour une livraison prévue 18 mois plus tard, soit début 2020. Or, au moment où l'on écrit ces lignes, la Casablancaise est toujours aussi délabrée. Et ce n'est pas demain la veille que cela risque de changer et la nostalgie de s'estomper. Quoi de plus normal, celle-ci refait toujours surface lorsque le présent n'est pas à la hauteur du passé.

Chady Chaabi



A l'instar d'autres précieux monuments de la métropole, le prestigieux hôtel Lincoln fait les frais d'un laisser-aller déconcertant

De Bessonneau à Lincoln

Implanté sur une parcelle de 2.500 m², l'immeuble Bessonneau qui a été érigé en 1917 par l'architecte Hubert Bride, s'impose au moment de sa construction avec un programme fastueux : une soixantaine d'appartements, des commerces et un hôtel prendra plus tard le nom d'Hôtel Lincoln.

Edifié face au marché central, un élargissement de la voie (25 m) fait parvis et lui donne du recul pour mieux apprécier son riche décor néo-mauresque.

Il apparaît aujourd'hui comme le vestige d'une splendeur et d'un art de vivre à jamais révolus.

La Chambre des représentants adopte six textes législatifs dont trois propositions de loi



La Chambre des représentants a adopté à l'unanimité, mardi lors de deux séances plénières, six textes législatifs dont trois propositions de loi. Il s'agit de trois projets de loi relatifs à l'état d'urgence sanitaire et ses mesures de déclaration, à la fiscalité des collectivités territoriales et à la pollution par les navires, précise la Chambre dans un communiqué.

Elle a également adopté trois propositions de loi sur les zones franches d'exportation, le Code du travail et la liquidation des pensions des membres de la première Chambre du Parlement, et ce lors de deux séances plénières présidées par le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, en présence du ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, Mohamed Amakraz, et du ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Noureddine Boutayeb.

L'adoption du projet de loi n°63.20 portant ratification du décret-loi n°2.20.503 du 17 Hijja 1441 (7 août 2020) complétant le décret-loi n°2.20.292 du 28 Rejeb 1441 (23 mars 2020) édictant des dispositions particulières à l'état d'urgence sanitaire et des mesures de sa déclaration, intervient après que le gouvernement a publié le 7 août le décret-loi précité dans l'intervalle des sessions qui, aux termes de l'article 81 de la Constitution, doit être soumis à ratification par le Parlement au cours de la session ordinaire suivante.

Au cours de la présentation du projet de loi modifiant et complétant la loi n°47.06 relative à la fiscalité des collectivités locales, le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur a expliqué que

ce texte vise à adapter la fiscalité locale aux changements intervenus dans le processus de décentralisation au Maroc après l'entrée en vigueur en 2015 des lois organiques relatives aux collectivités territoriales.

Ce projet, a-t-il dit, est l'aboutissement d'un processus qui a connu une série de consultations avec les représentants des collectivités territoriales, ainsi que les différents intervenants et parties concernées par la fiscalité locale, notamment les acteurs économiques.

Parmi les autres axes sur lesquels se fonde le projet de loi figurent ceux relatifs à l'amélioration de la perception de certaines taxes locales, à la révision des règles relatives à l'assise de certaines taxes locales et à la révision des incitations fiscales.

Dans le cadre de la discussion générale, les représentants des groupes de la majorité et ceux des groupes et du groupement de l'opposition ont salué ce texte législatif, le considérant comme une étape fondamentale pour permettre aux collectivités locales d'obtenir un financement fiscal plus efficace, afin de réaliser l'indépendance financière, et promouvoir le rôle qui leur est assigné comme levier de développement local, appelant en même temps à une révision complète du régime fiscal local, en vue de mettre en place un système qui réalise la justice fiscale et encourage l'investissement.

Les députés ont également soulevé de nombreuses observations importantes qui intéressent l'élargissement de l'assiette fiscale, la consolidation de l'efficacité et la gouvernance, la simplification des procédures relatives à la fiscalité locale, la consécration du nou-

veau concept de l'autorité, la réhabilitation des ressources humaines et autres propositions.

Le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle a présenté le projet de loi n°69.18 relatif à la pollution par les navires, expliquant que ce texte intervient pour combler le vide juridique des législations en relation avec la pollution marine, eu égard à l'importance de la situation du Maroc au sein du système maritime international, de ses obligations envers les institutions

internationales, et sa mise en œuvre des dispositions des conventions maritimes internationales.

Lors de la séance consacrée aux propositions de loi, les groupes de la majorité ont présenté une proposition de loi modifiant la loi n°19.94 relative aux zones franches d'exportation. L'expression "zones d'accélération industrielle" a été remplacée par "zones franches d'exportation" dans le titre et dans les dispositions de la loi n°19.94.

Le groupe PJD et le groupe socialiste ont présenté deux propositions de loi modifiant la loi n°65.99 formant Code du travail, qui ont été fusionnées en une seule proposition de loi qui ajoute une disposition relative au service militaire dans un contexte d'adéquation avec la nouvelle loi n°44.18 sur le service militaire qui a été adoptée et publiée au Bulletin officiel. Cette proposition de loi fournit un ensemble de garanties pour le secteur privé relatives à l'arrêt temporaire du travail durant la période du service militaire.

La Chambre des représentants a en outre adopté une proposition de loi sur la suppression et la liquidation des pensions des membres de la Chambre émanant des présidents des groupes et du groupement parlementaires. Cette proposition de loi prévoit la suspension des prélèvements des cotisations au titre du régime de pensions créé pour les membres de la Chambre des représentants, des indemnités versées à chaque membre député, ainsi que l'arrêt des contributions de la Chambre des représentants au titre du régime précité, outre le paiement des pensions dues au titre du même régime.

Le bilan diplomatique de la cause nationale au menu de la séance de lundi

Le bilan diplomatique du Royaume concernant la question de la cause nationale et les perspectives de résolution du conflit sur le Sahara marocain seront au centre de la séance mensuelle consacrée aux questions de politique générale, prévue lundi prochain. Selon un communiqué de la Chambre des représentants publié suite à la réunion hebdomadaire de son bureau lundi, sous la présidence de Habib El Malki, le bureau a décidé d'inscrire le thème précité à l'ordre du jour de la séance mensuelle sur la base des consultations menées avec les présidents de groupes et du groupement parlementaires.

Au volet législatif, le bureau a fixé l'ordre du jour de la séance législative du mardi 22 décembre 2020, soulignant l'importance de l'initiative parlementaire dans le domaine de la législation. Ainsi, quatre propositions de loi ont été programmées ayant trait aux zones franches d'exportation, dont deux propositions concernent le Code du travail. Le bureau de la Chambre s'est également arrêté sur le contenu de la proposition de loi relative à la suppression et à la liquidation des pensions des membres de la Chambre des représentants, se félicitant de l'esprit de consensus et d'unanimité sur toutes ses dispositions.

Il a également fixé les projets de loi inscrits pour la même séance. Il s'agit du projet de loi portant ratification du décret-loi édictant des dispositions particulières à l'état d'urgence sanitaire et ses mesures de déclaration, du projet de loi relatif à la fiscalité des collectivités locales, et du projet de loi relatif à la pollution par les navires. Le bureau a été informé de la cadence des travaux des commissions permanentes sur les plans législatif et de contrôle, relevant l'importance des chantiers ouverts par les missions exploratoires qui touchent plusieurs secteurs vitaux, notamment les secteurs économique, social, médical et financier.

Mohamed Benabdelkader, ministre de la Justice

Nous œuvrons pour ramener les 36 articles prévoyant la peine capitale à 11 articles



Bien que la législation marocaine maintienne la peine de mort, les articles de loi prévoyant cette peine restent limités, a souligné, mercredi à Rabat, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, lors d'un colloque sur le rôle des parlementaires dans l'abolition de la peine de mort.

Intervenant lors de cette réunion initiée par le Réseau des parlementaires contre la peine de mort (RPCPM), en présence

de parlementaires et d'acteurs de la société civile, il a expliqué que les lois marocaines comprennent 36 articles prévoyant la peine capitale, dont 30 dans le Code pénal, un article dans le Dahir relatif à la répression des crimes contre la santé de la nation et cinq articles dans le Code de la justice militaire, "qui sont tous des articles destinés à l'encontre de l'ennemi".

Le Maroc suit avec intérêt le débat sociétal entre partisans et

opposants à la peine de mort, a affirmé le responsable gouvernemental, ajoutant que "nous œuvrons, dans le cadre d'une refonte du Code pénal et de la politique pénale, à ramener les 36 articles prévoyant la peine capitale à 11 articles". Faisant remarquer que le débat sociétal sur l'abolition de la peine de mort concerne le monde entier, et s'inscrit dans le cadre de la politique pénale et de la révision du système de sanction, Mohamed

Benabdelkader a rappelé que le Maroc a précédemment réagi à la décision du Comité des droits de l'Homme en avril 2002, lequel appelait les pays appliquant la peine de mort à limiter le nombre de crimes passibles de cette peine et à établir un moratoire en vue de son abolition.

Dans une déclaration à la MAP, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach, a souligné que l'abolition de la peine de mort constitue un volet structurant dans l'action du CNDH depuis plusieurs années, ajoutant que le Conseil a énormément œuvré en faveur de cette cause à travers des appels et des mémorandums, dont le dernier, en date de 2019, a été présenté au Parlement pour demander la suppression de la peine de mort du Code pénal.

Affirmant que cette rencontre organisée par le RPCPM est une occasion pour le CNDH de renouveler son plaidoyer contre la peine de mort, Amina Bouayach s'est dite convaincue que le Maroc dispose de suffisamment d'instruments constitutionnels, législatifs et institutionnels pour défendre cette cause et contribuer au débat public en la matière. Le législateur marocain est appelé à

revoir la politique pénale pour passer de la logique de vengeance à la logique de sanction, afin de réussir la réhabilitation et la réintégration, a-t-elle dit.

La coordinatrice du Réseau des parlementaires contre la peine de mort (RPCPM), Nouzha Skalli a, quant à elle, noté "les avancées importantes accomplies par le Royaume en matière de droits de l'Homme", qui s'intègrent "parfaitement" dans la vision progressiste des droits humains, ajoutant que ces acquis ont été couronnés par la Constitution marocaine qui énonce dans son article 20 que "le droit à la vie est le droit premier de tout être humain et que la loi protège ce droit". Grâce à son avancement dans ce domaine, le Maroc a été en mesure d'abriter le Forum mondial des droits de l'Homme en novembre 2014 à Marrakech, a noté Mme Skalli.

Le Réseau des parlementaires contre la peine de mort (RPCPM) a été créé le 26 février 2013 sous le mot d'ordre "le pouvoir législatif, acteur fondamental pour la protection du droit à la vie". Ce réseau regroupe plus de 200 parlementaires signataires d'une Charte pour l'abolition de la peine de mort.

Recul du nombre des affaires portées devant les tribunaux

La proportion des affaires jugées dépasse 100% en 2019

La proportion des affaires portées devant les tribunaux qui ont été jugées a atteint 101,02% en 2019, indique le rapport annuel du Procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, sur la mise en œuvre de la politique pénale.

Ce sont un total de 3.070.717 affaires qui ont été mises au rôle dans les différentes juridictions du Royaume, alors que le nombre des affaires jugées s'est établi à 3.102.186 affaires, relève le rapport annuel, notant que le nombre des affaires portées devant les tribunaux a reculé de près de 3,5% par rapport à 2018.

En outre, le nombre total de plaintes déposées auprès des tribunaux a atteint 622.125 en 2019, en grande majorité au niveau des tribunaux de première instance (96,5%), tandis que 3,5% des plaintes ont été présentées devant les Cours d'appel.

S'agissant de la gestion des procès-

verbaux dans les tribunaux de première instance en 2019, le rapport fait ressortir que le parquet a engagé un total de 1.476.560 procédures en ce qui concerne les procès qui lui ont été transmis.

Ainsi, le nombre total de PV reçus par le Ministère public s'est établi à 2.848.181 l'an dernier, dont 62,36% sur papier et 37,64% par voie électronique.

Le rapport fait état également de 465.622 personnes placées en garde à vue (y compris les mineurs) qui se sont présentées au Parquet, dont 94% ont été déférées aux tribunaux de première instance.

Les parquets des tribunaux de première instance ont traité 94,43% des cas qui leur ont été déférés, à raison de 832 personnes présentées à chacun des juges de ces juridictions, contre une moyenne de 141 personnes pour chaque magistrat au niveau des Cours d'appel.



Kyle Mc Carter, ambassadeur des Etats-Unis au Kenya*La reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara, un fait historique et une décision audacieuse*

La reconnaissance par les Etats-Unis de la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur ses provinces du Sud "est un fait historique qui est de nature à propulser les relations entre deux Etats amis de longue date à un niveau jamais égalé", a souligné, mercredi à Nairobi, l'ambassadeur des Etats-Unis

au Kenya, Kyle Mc Carter.

Lors d'un entretien avec l'ambassadeur du Maroc au Kenya, El Mokhtar Ghambou, le diplomate américain a aussi salué la "décision audacieuse" du président américain Donald Trump de donner corps à la reconnaissance par les Etats-Unis de la marocanité du Sahara à travers

l'ouverture d'un consulat général à Dakhla, accompagnée de grands investissements, ajoutant que ces initiatives qui seront certes bénéfiques pour le Maroc assureront aussi la prospérité et la stabilité de toute la région où le Maroc joue un rôle crucial à tous les niveaux.

"Le Maroc est un allié traditionnel et les transformations politiques à Washington ne pourront jamais changer cette donne", a assuré Kyle Mc Carter, mettant en avant le leadership du Maroc au niveau africain.

"Le Maroc est un pays très puissant et un acteur très engagé dans tous les défis qui se dressent devant l'Afrique dans les domaines économique et sécuritaire", a soutenu le diplomate américain.

Concernant l'ouverture d'une nouvelle ère dans les relations entre le Maroc et l'Etat d'Israël, il a souligné que ce rapprochement "sera longtemps considéré comme un modèle unique de promotion de la paix et de la prospérité au Moyen-Orient, en Afrique et au-delà". "Le Maroc sous la direction de SM le Roi Mohammed VI est un acteur incontournable dans la promotion de la paix et le dialogue des civilisations tant au Moyen-Orient qu'en Afrique", a-t-il noté.

Le diplomate américain s'est dit, par

ailleurs, impressionné du rôle joué par le Maroc dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux en Afrique à travers la promotion du référentiel religieux du Royaume basé sur la modération, l'ouverture et la tolérance.

Pour sa part, El Mokhtar Ghambou a rappelé l'historique des relations entre les deux pays, en soulignant qu'"entre le Maroc et les Etats-Unis, l'alliance est historique et le partenariat est d'exception".

"Depuis son accession au Trône de Ses glorieux ancêtres, SM le Roi Mohammed VI n'a eu de cesse d'œuvrer, avec les présidents américains successifs, en vue de consolider la coopération bilatérale et poser les jalons d'un partenariat stratégique ambitieux", a mis en évidence El Mokhtar Ghambou.

Le diplomate marocain a aussi affirmé que "les décideurs américains ont toujours vu en le Souverain le leader d'un pays ami et allié clé, doublé d'un partenaire fermement engagé pour la promotion de la paix et de la stabilité. Ils reconnaissent aussi le leadership Royal sur des questions fondamentales de l'heure telles que le dialogue inter-religieux, la migration, la paix au Proche-Orient, ou encore la lutte contre le terrorisme".

Mohamed Benjlany, ambassadeur du Maroc à Madagascar*La reconnaissance US, une avancée majeure dans le règlement du différend régional*

La reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté du Maroc sur l'ensemble du Sahara constitue une avancée majeure dans le règlement de ce vieux différend sur le continent africain, a indiqué mardi l'ambassadeur du Maroc à Madagascar, Mohamed Benjlany.

Cette décision est historique, car il s'agit d'un décret signé par le président des Etats-Unis d'Amérique, un pays dont le rôle et le poids sur la scène internationale ne sont pas à démontrer et qui est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, a-t-il souligné dans une interview au journal malgache «Les Nouvelles».

La reconnaissance américaine constitue un couronnement du travail de la diplomatie Royale et de nombreuses années de travail et d'échange entre les deux pays, a soutenu le diplomate, précisant que le caractère immédiat de cette décision se décline sur au moins trois niveaux. «Tout d'abord aux Etats-Unis où la décision a été communiquée à différentes institutions et a déjà été publiée au registre fédéral. L'un des premiers effets est l'adoption par l'administration américaine de la carte du Maroc dans son intégralité», a-t-il expliqué.

Ensuite, a dit Mohamed Benjlany, les Etats-Unis ont notifié au Secrétaire général des Nations unies et au président du Conseil de sécurité cette décision qui a été remise aux Etats membres en tant que document du Conseil.

Enfin, au niveau bilatéral, elle se traduira par l'ouverture, sous peu, d'un consulat général des Etats-Unis à Dakhla, au Sahara marocain, qui sera à vocation essentiellement économique dans l'objectif de promouvoir les investissements et les opportunités d'affaires dans la région, a-t-il poursuivi.

L'ambassadeur a rappelé, dans ce cadre, que sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, un très vaste programme de développement a été lancé dans les provinces du Sud du Royaume englobant, entre autres, les infrastructures routières et portuaires, de santé et

d'éducation. De nombreux pays d'Afrique, dont des Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), du monde arabe et du continent américain, ont déjà ouvert des consulats généraux à Laâyoune et à Dakhla, au Sahara marocain, a-t-il fait observer. Il a signalé, en outre, que de nombreux pays qualifient, depuis avril 2007, l'initiative marocaine d'autonomie du Sahara sous souveraineté marocaine de sérieuse, crédible et réaliste pour le règlement juste et durable de ce différend régional.

Revenant sur les relations maroco-malgaches, Mohamed Benjlany a relevé que la dynamique de solidarité du Maroc avec le peuple frère de Madagascar s'est encore exprimée de manière très forte durant le mois de juin dernier lorsque le pays a réceptionné un important lot d'équipements médicaux et de médicaments, dont l'envoi a été ordonné par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en appui aux efforts de Madagascar dans sa lutte contre la Covid-19.

**Youssef Balla, ambassadeur du Maroc en Italie***Le Maroc a toujours joué un rôle central dans le processus de paix au Moyen-Orient*

Le Maroc a toujours joué un "rôle central" dans le processus de paix au Moyen-Orient, a souligné, mercredi, l'ambassadeur du Maroc en Italie, Youssef Balla.

La reprise des rapports avec Israël ne signifie aucunement un changement dans la position constante du Maroc de soutien à la cause palestinienne, mais bien au contraire, elle est en ligne avec son engagement à continuer à contribuer de façon constructive à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, a relevé Youssef Balla dans un entretien accordé à la chaîne italienne Rai News.

La reprise des rapports a eu lieu sur la base de la politique claire du Maroc de soutien à la solution fondée de deux Etats vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et de ce fait le rôle de SM le Roi Mohammed VI en tant que Président du Comité Al Qods est reconnu par tout le monde, a fait observer le diplomate marocain.

Dans ce sens, il a précisé que la reprise des rapports entre le Maroc et Israël s'inscrit dans une dynamique différente des accords d'Abraham. Elle est marquée principalement par l'attachement de la communauté juive marocaine en Israël à l'auguste personne de SM le Roi, en tant que Commandeur des croyants, et par les liens historiques, culturels et humains qu'entretient cette communauté avec son pays d'origine, le Maroc.

Il a indiqué, à cet égard, que la Constitution marocaine a inscrit la composante juive comme faisant partie de l'identité nationale.

Maya Tissafi, ambassadrice directrice MENA au département fédéral suisse des AE

Nous avons la volonté d'impulser davantage la coopération bilatérale et de la hisser à des paliers supérieurs

Entretien

Le Maroc et la Suisse entretiennent des relations étroites et diversifiées qui ont connu en 2020 une nouvelle dynamique portée par la volonté commune des deux pays d'impulser davantage la coopération bilatérale et de la hisser à des paliers supérieurs dans tous les domaines.

Dans un entretien accordé à la MAP, l'ambassadrice, Maya Tissafi, directrice Moyen-Orient et Afrique du Nord au Département fédéral des affaires étrangères en Suisse, dresse un bilan réjouissant des très bonnes relations entre les deux pays, et passe en revue les principaux projets et programmes de la coopération bilatérale.



Le Maroc et la Suisse entretiennent des relations bilatérales qui ne cessent de s'intensifier et de se diversifier. Quels sont les principaux axes de la coopération entre les deux pays ?

Nous nous réjouissons de nos très bonnes relations. Le Maroc, comme la région de l'Afrique du Nord en général, se situe dans le voisinage du continent européen et la langue française est également un trait d'union entre nos pays. Notre nouvelle stratégie MENA, adoptée par le Conseil fédéral en octobre, reflète nos étroites relations. Nous avons fixé, pour les quatre prochaines années, les priorités suivantes : la migration, le développement durable, l'éducation et les nouvelles technologies.

Laissez-moi vous donner quelques exemples : En matière migratoire, nous avons déjà un dialogue régulier ; l'objectif est maintenant de formaliser ces échanges et de les lier à d'autres accords – par exemple une coopération sur l'entraide judiciaire ou la sécurité sociale. Pour ce qui est du développement durable, nos ministères coopèrent déjà en matière de climat, d'énergie, d'agriculture durable et de transport. Nous explorons aussi de nouveaux domaines. Ainsi,

en juin 2020, l'ambassade de Suisse et le ministère du Tourisme marocain ont signé un accord pour aider sur 5 ans les provinces d'Azilal et de Béni Mellal à développer le tourisme durable. Ce programme – financé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) à hauteur de CHF 3,5 millions auxquels s'ajoutent une contribution du Maroc – permettra de créer des emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Chaque année, nous menons des consultations politiques qui nous permettent d'aborder toute la palette de nos thèmes prioritaires.

Sur le plan économique et commercial, quel est le bilan et quelles sont les perspectives des échanges entre les deux pays ?

Sur le plan des relations économiques, le bilan est positif. En 2019, le Maroc était le 7^{ème} partenaire commercial de la Suisse en Afrique et la 3^{ème} destination des exportations suisses sur le continent. Les conditions-cadre sont solides : nous avons un accord de libre-échange, de protection des investissements et contre les doubles impositions. Près d'une cinquantaine d'entreprises suisses sont présentes au Maroc, où elles y emploient environ 9.000 personnes. Elles bénéficient d'une

bonne visibilité et d'une excellente réputation à travers le pays. La Chambre de commerce suisse au Maroc, basée à Casablanca, est aussi un moteur de nos relations économiques : avec plus de 170 membres, elle promeut l'implantation d'entreprises suisses et les investissements au Maroc. Je vois aussi un potentiel intéressant de coopération au niveau financier, avec le développement de la « Casablanca Finance City ».

La formation professionnelle est l'un des axes importants dans les relations entre le Royaume et la Confédération. La Suisse jouit d'une grande expérience dans ce domaine et le Maroc a adopté une nouvelle feuille de route en la matière.

Comment et sous quelles formes cette coopération technique et professionnelle se décline-t-elle ?

Au Maroc, comme dans d'autres pays de la région, beaucoup de jeunes ont une formation universitaire de qualité, mais ils peinent ensuite à trouver un emploi. Le système éducatif suisse permet aux jeunes d'apprendre un métier et d'acquérir des compétences qui sont recherchées sur le marché du travail. Le Maroc est intéressé à développer un tel système. Le ministre

de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a ainsi effectué une mission en Suisse en mars 2020. Des discussions sur la formation professionnelle ont, par ailleurs, débuté entre le canton du Valais et l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT).

La Suisse a aussi un grand savoir-faire en matière d'innovation. L'ambassade de Suisse au Maroc, l'Académie du Royaume du Maroc et l'Académie Hassan II des sciences et techniques ont prévu de mettre en place en 2021 un cycle de conférences avec des personnalités de premier plan dans le but de créer des synergies académiques. Conjointement avec l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne), l'Université polytechnique Mohammed VI a lancé en 2020 l'initiative «Excellence in Africa» pour soutenir la formation de professeurs et de doctorants en Afrique.

Cette université a également développé un partenariat avec l'Ecole hôtelière de Lausanne dans le but d'assurer une formation de haut niveau aux étudiants marocains et africains.



L'insolente croissance taïwanaise dans un monde grippé par la pandémie



La planète est engluée dans une crise historique, mais Taïwan s'apprête à boucler l'année sur une croissance insolente qui témoigne de sa remarquable réussite face au virus qui grippe l'économie mondiale.

Presque tout au long de l'année, l'île de 24 millions d'habitants a offert un spectacle digne du monde "d'avant": Ses boutiques étaient ouvertes, ses restaurants bondés et ses parcs d'attraction pris d'assaut.

Le PIB taïwanais devrait, selon les prévisions, enregistrer une croissance de 2,5% en 2020, un contraste frappant avec les récessions qui frappent la plupart des autres économies développées. "Cela sera probablement la croissance la plus forte au monde", avance à l'AFP Lin Chu-chia, économiste à l'Université nationale de Chengchi.

Cerise sur le gâteau pour Taïpei: pour la première fois depuis 1991, le PIB de l'île devrait progresser davantage que celui de son voisin et rival chinois. Le Fonds monétaire international estime que la croissance en Chine sera cette année de 1,9%, à comparer avec une contraction mondiale de 4,4%.

Quand la pandémie a débuté de l'autre côté du détroit de Formose, Taïwan a sur-

pris par la rapidité et la radicalité de sa réaction. Les frontières ont été fermées et des mesures très strictes ont été prises, tant en matière de quarantaine que de traçage des cas. Résultat, les autorités n'ont plus enregistré aucun cas de contamination locale pendant 253 jours à partir d'avril.

Une belle série qui a été interrompue mardi quand il a été confirmé qu'un trentenaire avait été contaminé après être entré en contact avec un pilote néo-zélandais porteur du virus.

Force est de reconnaître qu'en avril, quand l'épidémie était endiguée, l'économie locale était avec son secteur high-tech dans une position idéale pour se relever. Voilà des décennies que Taïwan est un des premiers producteurs de produits électroniques et de puces. Les usines ont donc tourné à plein pour approvisionner une planète en manque d'écrans et de connexion du fait du télétravail ou de l'école à la maison. "Le moteur du PIB taïwanais, c'est la croissance des exportations", explique Lin Chu-chia. Elles ont grimpé en octobre à un plus haut historique à 32 milliards de dollars, ce qui était de 11% supérieur à la performance d'octobre 2019. Et toujours selon les chiffres officiels, la croissance vers des

marchés clés comme la Chine ou les Etats-Unis a été à deux chiffres. Sur l'ensemble de l'année, les exportations devraient atteindre un montant record. Au premier rang des entreprises technologiques qui ont eu le vent en poupe au troisième trimestre figure Taiwan Semiconductor Manufacturing Co (TSMC), qui fournit notamment Apple.

Le bénéfice trimestriel net a progressé de 36% par rapport au troisième trimestre 2019 à 4,8 milliards de dollars, tandis que l'action a grimpé de 50% depuis le début de l'année, contribuant à porter la Bourse vers des sommets.

Le bénéfice net du fabricant d'ordinateurs Acer est au plus haut depuis près de dix ans, tiré par ses Chromebooks et ses logiciels pour jeux vidéo, deux secteurs dont le bénéfice a augmenté respectivement de 94% et de 70%. "La demande va être plus forte que notre capacité de production à court terme", anticipe même le PDG d'Acer Jason Chen.

La pandémie a cependant fait des victimes, comme les secteurs hôtelier et touristique, plombés par la fermeture des frontières. Les revenus cumulés des groupes hôteliers et agences de voyage cotés en Bourse ont chuté de 43% sur les 11 premiers mois de l'année par rapport à

l'an dernier, selon le Taïwan Stock Exchange.

Mais la dégringolade aurait été plus forte si Taïwan avait connu les confinements à répétition et restrictions drastiques qui ont été imposés dans nombre de pays du monde. "Ce n'est pas un hasard si l'économie taïwanaise s'en sort aussi bien", observe le directeur général de Taiwan Champ Manufacturing Andy Chen. Ses usines n'ont cessé de cracher toute l'année des masques chirurgicaux, quadruplant sa production annuelle à 700 millions d'unités. Et son bénéfice net a été multiplié par 12.

"Les entreprises taïwanaises ont une vraie expertise en matière de crise qui leur permet de s'adapter."

Pour les commerces de détail ou les restaurants, l'activité ne s'est pas ralentie. "Nous avons déjà atteint nos objectifs de ventes et nous nous attendons à une croissance à deux chiffres pendant les fêtes", explique Jenny Chien, directrice des relations publiques de Gloria Outlets, un groupe de centres commerciaux, dans la ville de Taoyuan (nord). Car, explique-t-elle, ses concitoyens qui sont privés de vacances à l'étranger à cause du coronavirus ont pour la plupart choisi de reporter sur le shopping leur budget voyage.

Après le Brexit, les familles déchirées espèrent dépasser leurs divisions

Pendant des années, Mike Wollerton et sa fille Jo Wilson se sont déchirés sur le Brexit, à l'instar de nombreuses autres familles qui espèrent panser leurs divisions après la rupture définitive du Royaume-Uni avec l'Union européenne. A 76 ans, il figure parmi les 56% d'électeurs de sa ville natale de Todmorden, dans le nord de l'Angleterre, qui ont voté pour le Brexit lors du référendum de 2016, gagné à 52% au niveau national. "J'ai voté pour sortir parce que j'en ai marre de l'UE", explique à l'AFP ce propriétaire d'un magasin de jouets anciens, citant le coût de l'appartenance au bloc et son influence grandissante. "Je croyais que nous nous en sortirions mieux comme pays indépendant". Mike Wollerton a voté pour le Brexit en dépit des plaidoyers en faveur du maintien venant de sa fille, qui partage son temps entre la France et Hong Kong, et de son fils, dont la femme est originaire des Pays-Bas. Pour Jo Wilson, le Brexit a révélé le souvenir douloureux du divorce de ses parents. "C'est la même chose. Cela peut être très coûteux et les gens y perdent", confie cette enseignante de 51 ans.

Ce père et sa fille sont loin d'être un cas unique au Royaume-Uni. Selon la sociologue Katherine Davies, de l'université de Sheffield, de nombreuses familles ont vu leurs divisions atteindre un point critique en décembre 2019, lors des législatives qui ont vu la victoire écrasante du Premier ministre conservateur Boris Johnson,



grand zélateur du Brexit. Fort d'une majorité sans appel à la chambre basse du Parlement, Boris Johnson a négocié un accord de divorce avec Bruxelles, jusqu'alors dans l'impasse, qui a mené à la sortie du Royaume-Uni du giron européen le 31 janvier. Ce divorce va se traduire le soir du 31 décembre par la fin de l'application des règles européennes sur le sol britannique.

Parfois, des proches ont refusé de se parler durant des mois. Beaucoup se sont tout simplement interdit de parler du Brexit à la maison. D'autres encore ont ac-

cepté de ne pas être d'accord. "Le Brexit a fait des va-et-vient dans les relations des gens", souligne Katherine Davies. Et à une semaine du grand saut, il se manifeste dans la vie de tous les jours, poursuit-elle, avec des craintes accrues de perturbations à la frontière et de pénuries alimentaires ou de médicaments.

La sociologue s'attend toutefois à ce que le Brexit cesse progressivement de figurer parmi les sujets les plus discutés quand le pays tournera définitivement le dos à l'UE avec la sortie du marché unique et de l'union douanière

le soir du 31 décembre. Même si, insiste-t-elle, certaines familles ne pourraient jamais totalement tourner la page: "Je pense qu'il faudra probablement des années pour aplanir certaines de ces questions. Ainsi, cela pourrait ne jamais partir totalement".

Parmi toutes les familles divisées, Mike Wollerton et sa fille pourraient être parmi celles qui s'en tireront le mieux. Il y a quelques mois, il lui a dit que s'il avait l'opportunité de voter à nouveau, il choisirait le maintien - sans toutefois revenir sur sa conviction que le Royaume-Uni évoluera

mieux en dehors du giron européen.

Il juge "déplorable" la très grande incertitude qu'a créé le processus de sortie pour sa fille expatriée et son mari, qui pourraient ne pas pouvoir prendre leur retraite en France comme ils l'avaient prévu. Si les restrictions liées à la pandémie de nouveau coronavirus n'avaient pas empêché Jo Wilson de venir fêter Noël en Angleterre cette année, père et fille auraient pu se réconcilier en personne. A ceci près que la seconde femme de Mike demeure une fervente Brexiter.

Fin d'isolement pour Macron qui n'a plus de symptôme

Une semaine après avoir été testé positif au Covid-19, Emmanuel Macron "ne présente plus à ce jour de symptôme" et "l'isolement du président de la République peut donc s'arrêter au terme de sept jours", a annoncé la présidence jeudi. "Durant la maladie, il a pu rester mobilisé sur les principaux dossiers d'actualité de notre pays et tenir conseils et réunions prévus. Il poursuivra de la même manière son action dans les heures et jours à venir", ajoute l'Elysée.

Le chef de l'Etat était parti s'isoler à la résidence de la Lanterne, près de Versailles, le 17 décembre, après avoir été testé positif au Covid-19. Ces derniers jours, il a souffert de toux, de fièvre et de courbatures, avait indiqué la présidence. Lui-même avait vendredi fait une vidéo pour faire part aux Français de son état de santé.

L'Elysée n'a pas précisé s'il était déjà revenu à l'Elysée ni où il comptait passer les fêtes de Noël, des informations qui relèvent "du privé", indique l'Elysée.

Dans son communiqué, Emma-

manuel Macron souhaite aux Français de joyeuses fêtes et "tient à quelques heures de Noël à rappeler l'importance des gestes barrières" et de "la limitation du nombre de contacts quotidiens face à cette épidémie".

Emmanuel Macron avait été testé positif au terme d'une semaine chargée en rencontres et en repas avec des personnalités politiques et internationales, dont un dîner avec une dizaine de cadres de la majorité le 16 décembre. L'annonce de sa maladie avait entraîné la mise à l'isolement, comme cas contacts, d'une série de personnalités politiques, dont son Premier ministre - testé négatif depuis - ainsi que de plusieurs dirigeants. Jean Castex et le président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand ont mis fin mercredi à leur période d'isolement.

Au cours de cette semaine d'isolement, Emmanuel Macron a présidé depuis La Lanterne plusieurs réunions en visioconférence, dont le Conseil des ministres lundi, et poursuivi ses échanges avec des dirigeants étrangers comme le président russe Vladimir Poutine mardi.



Le Maroc rembourse par anticipation une partie du tirage sur la LPL

Le Maroc a procédé, récemment, au remboursement par anticipation au Fonds monétaire international (FMI) d'une partie du tirage sur la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) d'un montant de 651 millions de DTS (Droits de tirage spéciaux), soit l'équivalent de près de 936 millions de dollars américains ou 8,4 milliards de dirhams.

Cette opération qui sera effective le 8 janvier 2021, permet de soulager les engagements financiers futurs du Maroc tout en réduisant le coût grâce, en particulier, aux conditions très favorables de la dernière émission du Trésor à l'international, indique un communiqué conjoint du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA) et Bank Al Maghrib (BAM).

« Cette opération ne manquera pas non plus de renforcer la confiance des investisseurs et des marchés dans notre économie », a noté la même source soulignant que ladite opération a été unanimement saluée par les membres du Conseil d'administration du FMI lors de sa réunion du 18 décembre à l'occasion de l'examen du rapport des consultations au titre de l'article IV pour le Maroc, rapporte la MAP.

Dans le cadre de sa réponse proactive à la crise de la pandémie de la Covid-19, le Royaume avait procédé le 7 avril dernier à un tirage sur la LPL pour un montant équivalent à près de 3 milliards de dollars américains, remboursable sur 5 ans, avec une période de grâce de 3 ans, rappelle la même source.

A présent, et après l'effort de mobilisation exceptionnel du Trésor, avec notamment deux émissions sur le marché financier international, l'encours des AOR (Avoirs officiels de Réserve) du Maroc a atteint un niveau confortable qui lui permet de couvrir au-delà de sept mois de ses importations de biens et services, « une situation qui devrait se maintenir à moyen terme », conclut le communiqué.



L'approvisionnement du marché en céréales se déroule dans des conditions normales



En dépit de la production nationale limitée de la campagne précédente, l'approvisionnement du marché national en céréales se déroule dans des conditions normales, a affirmé la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Une évolution rendue possible grâce, notamment, aux mesures de suspension des droits de douane, a-t-elle souligné dans sa note de conjoncture du mois de décembre 2020 (N°286) dont nous avons évoqué les principaux points dans une précédente édition.

A en croire cette direction relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, la cadence actuelle des approvisionnements a permis de renouveler en permanence les stocks intérieurs couvrant une période d'environ 3 à 4 mois des besoins.

Pour ce qui est de l'activité de transformation industrielle des céréales, la DEPF a assuré qu'elle « se situe à des niveaux habituels couvrant l'ensemble des besoins des consommateurs en produits, particulièrement les farines et les semoules ».

Comme l'a relevé en novembre dernier le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, « les importations sont régulièrement réalisées en quantités et en qualité suffisantes permettant de répondre aux besoins

en céréales de l'industrie nationale de transformation (minoteries et semouleries industrielles, fabricants d'aliments composés, ...) ».

Dans sa note de conjoncture du mois en cours, la DEPF a également soutenu que les dernières pluies qui ont caractérisé le mois de novembre 2020 et celles attendues au mois de décembre devraient permettre « une accélération du rythme des emblavements des grandes cultures d'automne, notamment au niveau des céréales ».

Selon la même source, « ce rythme pourrait atteindre 1 million d'hectares par semaine à l'instar des campagnes agricoles similaires, permettant ainsi de rattraper le retard accumulé depuis le début de la campagne ».

Selon les statistiques publiées récemment par l'Agence nationale des ports (ANP), les importations des céréales se sont chiffrées à 8,8 millions de tonnes au terme des onze premiers mois de l'année 2020, marquant ainsi une forte progression de 37,2% par rapport à la même période de l'année précédente.

La répartition de ce trafic par port fait ressortir une forte concentration de cette activité au port de Casablanca avec 5,1 millions de tonnes, représentant environ 57,4% du trafic global des céréales, a noté le régulateur portuaire dans une note de synthèse.

Selon la même source, les chiffres font également état d'une hausse globale des importations en cette denrée dans l'ensemble des ports gérés par l'Agence. A savoir: Jorf lasfar (+30%), Casablanca (+29,1%), Agadir (+40,9%), Nador (+144,6%) et Safi (+113,2%) ».

Selon une enquête des rendements des céréales réalisée par la Direction de la stratégie et des statistiques du département de l'agriculture, la production définitive des trois céréales principales au titre de la campagne 2019-2020 est estimée à 32 millions de quintaux.

D'après l'enquête, qui a permis de collecter près de 6400 observations sur les rendements des champs de céréales dans les différentes régions du Royaume, la production céréalière a accusé « une baisse de 57% en comparai-

son avec une année moyenne sous le Plan Maroc Vert (75 millions de quintaux) et une baisse de 39% par rapport à la campagne précédente qui était une année moyenne pour la production des céréales (52 millions de quintaux) ».

Dans une note rendue publique en septembre dernier, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts a ajouté que « la superficie céréalière semée au titre de cette campagne est de 4,34 millions de Ha ». Et de préciser que, par espèce, la production céréalière se présente comme suit : 17,7 millions Qx de blé tendre ; 7,9 millions Qx de blé dur et 6,4 millions Qx d'orge.

Dans un rapport publié au début de ce mois, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a annoncé que l'indice FAO des prix des céréales s'est inscrit en hausse de 2,5% à l'échelle mondiale par rapport à octobre et a atteint une moyenne supérieure de 19,9% à celle enregistrée en novembre 2019.

Dans ce document, l'agence onusienne a ajouté que « les prix à l'exportation du blé ont augmenté, face à des perspectives de récolte moins bonnes en Argentine ». En cause : l'ajustement à la baisse des prévisions de production aux Etats-Unis d'Amérique et en Ukraine ainsi que des quantités importantes achetées par la Chine.

Alain Bouihy



Le renouvellement des stocks intérieurs couvre les besoins de 3 à 4 mois environ.

La CGEM et l'IMANOR s'allient pour la promotion du label "TAHCEINE" auprès des entreprises

Chakib Alj, président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et Abderrahim Taïbi, directeur de l'Institut marocain de normalisation (IMANOR) ont procédé, aujourd'hui, à la signature d'une convention de partenariat en vue de promouvoir le label "TAHCEINE" auprès des entreprises marocaines, notamment les TPME.

Cette initiative, qui s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par la CGEM pour l'accompagnement et le soutien de ses membres dans la gestion de la crise induite par la Covid-19, vise à garantir la conformité des dispositifs préventifs et sanitaires adoptés par les entreprises, à assurer une sécurité maximale aux salariés et aux autres parties prenantes et à permettre une relance économique

seraine.

A noter que le référentiel du label "TAHCEINE" mis en place par l'IMANOR détaille les différentes mesures et actions à implémenter afin d'assurer la continuité des activités industrielles et des services dans des conditions sanitaires optimales et de renforcer la confiance des partenaires et des autorités vis-à-vis des entreprises.

Il convient de rappeler également que le référentiel de ce label intègre la totalité des dispositions du protocole conjoint du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique et du ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle, portant sur la gestion du risque de contamination à la Covid-19 sur le lieu de travail.

Stagnation de l'actif net sous gestion des OPCVM à fin novembre

L'actif net sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a connu une stagnation à fin novembre 2020, s'établissant à 500,64 milliards de dirhams (MMDH), contre 500,65 MMDH à fin octobre 2020, selon l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM).

Le mois de novembre a été caractérisé par une décollecte nette de 255 millions de dirhams (MDH), qui a concerné principalement les OPCVM OMLT (Obligations moyen et long termes), fait savoir l'ASFIM dans sa ré-

cente lettre mensuelle d'information.

Les OPCVM actions ont posté la meilleure performance mensuelle avec +3,31% et les OPCVM OMLT la plus faible performance avec -0,38%, relève la même source.

Concernant les performances annuelles, les OPCVM OMLT ont enregistré la meilleure performance avec +3,16%, tandis que les OPCVM Actions ont eu la plus basse performance avec -7,13%, note l'ASFIM, ajoutant que le nombre d'OPCVM en activité à fin octobre 2020 est passé de 492 à 494 avec la création de deux fonds par Soje-Capital Gestion.

Commerce et services : Des espoirs persistent malgré la régression

Entre des chiffres d'affaires amputés, des trésoreries asséchées et des activités quasiment à l'arrêt, les services aux entreprises et le commerce sont parmi les secteurs les plus chamboulés par la crise pandémique du nouveau coronavirus.

Animée par l'espoir d'une relance durable du secteur et par un

esprit de solidarité, la Fédération de commerce et services (FCS) n'a épargné aucun effort et ce, depuis le début de la crise sanitaire. A cet effet, l'action majeure qui a été menée en concertation avec l'ensemble des composantes de la Fédération concerne le plan de relance économique présenté par la CGEM lors de la 8ème réunion du Comité de veille économique (CVE).

Ce dernier a révélé trois axes majeurs de mesures de soutien, à savoir le soutien de la trésorerie des entreprises pour le paiement des charges courantes critiques, la préservation des emplois et le soutien de l'offre et enfin des mesures structurantes visant à renforcer la confiance des acteurs tout en assurant un climat des affaires favorable à l'investissement, à l'export, à la digitalisation et à la valorisation du capital humain.

Approchée par la MAP, la présidente de la FCS, affiliée à la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Bouchra Outaghani, a souligné que le secteur du commerce et des services est parmi les secteurs les

plus impactés par la crise sanitaire. Cette dernière a porté un coup très dur à l'économie de notre pays.

"Selon l'étude relative à l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 réalisée par notre Fédération auprès de ses membres au deuxième trimestre 2020, plus de 90% des chefs d'entreprise estiment que leur activité a subi un impact négatif marqué par une importante baisse du CA variant de 30 à 70%", a-t-elle indiqué.

De plus, a-t-elle relevé, 24% des entreprises ont dû mettre à l'arrêt leur activité d'une manière provisoire ou définitive. Ainsi, la perte d'emplois pour les 2 secteurs a été chiffrée à plus de 360.000 selon le Haut-commissariat au plan, impactant par conséquent et d'une manière considérable le pouvoir d'achat des ménages.

Cette étude a révélé également que l'impact de la crise sur le secteur des services en termes d'arrêt d'activité et de nombre d'emplois perdus est deux fois plus important que celui enregistré dans le secteur du commerce.

"Certes, les entreprises ont re-

pris craintivement leurs activités suite à la mise en place des différentes mesures préventives, mais les TPE, les PME et les PMI ont un long chemin à parcourir pour absorber les pertes engendrées par la crise sanitaire et se positionner à nouveau sur le marché", a fait observer Mme Outaghani.

Et d'ajouter "qu'en observant la situation sectorielle actuelle, nous ne pouvons espérer une réelle évolution de l'activité économique qu'en 2022, principalement pour le secteur des services et ce malgré toutes les mesures de contingence mises en place en faveur des opérateurs des différents secteurs d'activité".

Dans ce même sillage, la FCS a lancé l'initiative business solidaire qui s'inscrit dans une démarche de soutien et de solidarité entre les adhérents à la Fédération. Cette initiative a permis aux membres de bénéficier de certaines prestations à des prix réduits ou à titre gracieux, d'avoir une visibilité sur leurs chiffres d'affaires éventuels et de préserver leur viabilité et leurs emplois, s'est-elle félicitée.

Hormis toutes ces actions, la

Fédération a signé récemment avec la Direction générale des impôts (DGI), une convention de partenariat pour la régularisation de la situation fiscale des opérateurs du secteur du commerce et des services.

L'adhésion à cette convention reste volontaire et concerne les membres et les non membres de la Fédération, a-t-elle dit, notant qu'elle permet aux professionnels de commerce et services, particulièrement le commerce de gros, le commerce de détail, les sociétés d'études et de consulting (hors professions réglementées), et les agences de communication, publicité, événementielle et digitale d'avoir des modalités et des conditions fixes pour la mise en oeuvre de la régularisation de leurs situations fiscales par voie de déclaration rectificative.

De ce fait, l'entrepreneur poursuivra la relance de ses activités dans ce temps de crise en ayant moins de contraintes et en aménageant beaucoup d'efforts pour la gestion de ses déclarations fiscales vis-à-vis de l'administration des impôts, a conclu la présidente.



Un secteur parmi les plus impactés par la crise sanitaire

Signature de trois conventions de financement de 800 M\$ entre le Maroc et la Banque mondiale

Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâbou, et le directeur des opérations de la Banque mondiale (BM) pour le Maghreb, Jesko Hentschel, ont procédé, récemment à Rabat, à la signature de trois conventions de financement d'une enveloppe globale de 800 millions de dollars (M\$).

Ces conventions, signées en présence du ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Saaid Amzazi, concernent la protection sociale pour 400 M\$, le programme "Génération Green" (250M\$) et la programmation et la modernisation du transport urbain (150 M\$), rapporte la MAP.

Dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de signature, M. Benchaâbou a indiqué que

ces conventions s'inscrivent dans le cadre d'une vision globale d'une programmation qui a été établie sur 5 ans avec le groupe de la Banque mondiale et qui concerne l'accompagnement des politiques publiques et le suivi des priorités du gouvernement dans tous les domaines. Le programme de la protection sociale, a-t-il dit, est un grand chantier qui sera initié cette année avec plusieurs réformes, ajoutant que la Génération Green constitue pour sa part un programme stratégique nouveau du secteur agricole qui vise à créer en terme une classe moyenne dans le monde rural.

De son côté, M. Hentschel a relevé que la convention relative à la protection sociale permet de soutenir les efforts du Royaume dans la gestion de la crise et spécialement l'opération "Tadamon", menée au début de la pandémie, et qui a permis de soutenir plusieurs ménages qui n'ont pas une

couverture sociale formelle. "C'est l'un des programmes au niveau mondial les plus innovatifs puisque les bénéficiaires s'enregistraient via les téléphones portables", a-t-il souligné.

Ce financement permettra également de soutenir le programme "Tayssir" dans les prochaines années, a précisé M. Hentschel, notant que ce programme est d'une importance majeure pour que les enfants puissent poursuivre leurs études à l'école, à distance ou en présentiel.

La deuxième convention concerne la mobilité urbaine à travers notamment des investissements dans les transports et les infrastructures nouvelles (des corridors pour les bus publics), a-t-il fait savoir, précisant que la troisième convention vise à soutenir le programme "Génération Green" spécialement via la formation des jeunes dans le monde rural et les technologies climato-intelligentes.





Quand la culture se met au virtuel

La pandémie du Covid19 a affecté sérieusement la scène culturelle dans la région de Fès-Meknès au cours de l'année écoulée, privant les créateurs de la rencontre directe avec le public, au moment où le monde virtuel est devenu le seul espace pour s'exprimer et interagir et, partant, briser le silence imposé par ce contexte.

Des rendez-vous culturels et artistiques ayant longtemps animé les différents coins de la région ont été reportés ou annulés, alors que d'autres se sont mis en mode virtuel pour pouvoir aller à la rencontre du public, dans l'attente d'une ouverture des espaces culturels et artistiques aux créateurs et au partage.

Avant la pandémie, ces espaces vivaient au rythme d'une dynamique culturelle et artistique augurant d'une programmation à la fois riche et diversifiée. C'est dans ce cadre qu'est intervenu, en janvier, le vernissage de l'exposition "images de l'Andalousie" de l'artiste espagnol Francisco González à la galerie Mohamed El Kacimi.

Initiée par l'institut Cervantès, en partenariat avec la délégation régionale de la culture Fès-Meknès, cette exposition a donné à voir une trentaine de toiles sur les secrets de la continuité des vestiges de l'Andalousie et sur la présence arabo-islamique.

Tel un "voyage nostalgique", cet événement a été une occasion pour le public d'admirer l'architecture andalouse de la ville d'Al Zahra et la mosquée de Cordoue, mais aussi d'apprécier les points de brassage et de

similitude entre l'art andalou dans la péninsule ibérique et l'art du design urbain dans d'anciennes villes marocaines, sur fond de musique andalouse.

L'annonce par les autorités de la période de confinement a amené la direction régionale de la culture à s'adapter aux exigences de la conjoncture pour lancer son programme sous le signe "la culture à distance, exprimons-nous à travers l'art et le savoir en temps de Covid19", lequel a porté sur l'organisation à distance d'une panoplie d'activités culturelles et artistiques.

Dans ce cadre, la direction régionale a présenté sur sa page Facebook, entre autres, trois ateliers artistiques. Le premier a été axé sur "la construction de la personnalité théâtrale" encadré par l'artiste Mounir Belkhdar. Les deux autres ont traité du conte et ont été animés respectivement par les artistes Omar Mansour et Hafsa Bousla.

Par la suite, la direction de la culture, motivée par le succès réalisé par son programme à distance, a donné le coup d'envoi à distance de son Moussem culturel 2020-2021, avec le vernissage de la 8ème édition du "Salon du Maroc des arts plastiques" sous le thème "appartenance".

Initiée par l'association "le caméléon des arts plastiques", en partenariat avec la direction régionale de la culture, cette manifestation a connu la participation de 22 artistes, issus de la ville de Fès, avec une cinquantaine de toiles inspirées du patrimoine culturel marocain.

Il s'agit d'un espace visant la diffusion de la culture de l'art plastique, la contribution à l'enrichissement du mouvement artistique marocain et la création d'un nouvel espace de créativité pour les artistes marocains et étrangers, outre le développement et l'enracinement de la pratique et de la création artistique chez les participants.

Le programme s'est poursuivi par des actions en faveur de l'enfant en temps de covid19, avec l'organisation d'ateliers dédiés aux enfants âgés entre 5 et 12 ans sur le conte, le recyclage des déchets et sur la pandémie du Covid19, avant d'enchaîner avec des rencontres sur "l'avenir de la littérature de l'enfant en ces temps de covid19" et "les perspectives de la lecture et de la culture".

La pandémie a poussé certains grands événements à revoir leurs stratégies pour s'inscrire dans la continuité même virtuellement, dont la 13ème édition du festival de la culture soufie de Fès qui s'est déroulée en ligne sous le signe "l'art de la transmission".

Cette manifestation a mis à l'honneur le patrimoine immatériel soufi, en revivifiant les grands textes des maîtres soufis, et ce à travers la plateforme numérique "Sufi Heritage", qui a "invité les spiritualités du monde à rejoindre le festival dans cette entreprise commune pour réfléchir sur les moyens de résister à la globalisation d'une culture sans âme, qui n'épargne pas l'expression du religieux lui-même et peut conduire à une déshumanisation de plus en plus radicale".

De Fès à Konya en Turquie, de Grenade à Niamey, en passant par Lahore au Pakistan, Madag ou Bejaâd, le public a été accueilli dans des centres spirituels historiques. Plus d'une soixantaine d'intervenants, dont des chercheurs, des spécialistes, des écrivains, des comédiens, des plasticiens, des musiciens et des guides spirituels, ont participé à cette manifestation qui a programmé des soirées soufies "sur les pas d'Ibn Arabi : de Murcie à Damas", "des résonances de Rumi à travers le monde", des tables rondes axées sur les sagesse et spiritualités face aux enjeux politiques et des "instants d'écoute" centrés sur la lecture des Sagesse de Joha.

La saison s'est achevée à Fès avec l'organisation du congrès annuel de la fondation "Approches", autour du thème "les transformations sociales et culturelles dans le monde arabe".

Initiée en partenariat avec la direction régionale de la culture et le cercle de la pensée marocaine, cette édition organisée à distance, pour limiter la propagation du Covid19, a connu la participation de conférenciers notamment du Yémen, de Jordanie et du Maroc.

Cette rencontre marquée par l'annonce des résultats du prix "Approches pour la recherche scientifique", dont la valeur s'élève à 60.000 DH, a débattu de questions d'actualité dans le monde arabe, dont la modernité, l'identité, les transformations culturelles et différentes autres questions d'ordre sociologique et littéraire.

Vincent Cassel : *Je suis conscient de ma chance*



Il y a quelques années, Vincent Cassel a retrouvé l'amour dans les bras du mannequin Tina Kunakey, avec qui il a eu un troisième enfant en 2019. Très épanoui, l'acteur est un homme nouveau. Il savoure la vie comme il l'a récemment confié sur Instagram. "J'ai failli mourir déjà trop de fois pour laisser passer cette vie qui est la mienne sans fêter chaque instant comme s'il était unique. Conscient de ma chance, chaque brise, chaque parfum, chaque sourire, chaque manifestation du soleil, de la lune ou de

la mer, chaque mélodie me font me lever et danser les bras tendus vers le ciel, les yeux remplis de larmes et de gratitude devant tant de beauté. Rien n'est simple, rien n'est vrai, tout est vivant", a-t-il écrit sur Instagram en légende d'une sublime vidéo sur laquelle il pratique un sport aquatique dans un endroit paradisiaque.

Si le comédien s'adonne à de nombreuses activités, il passe auprès du temps auprès de son épouse, Tina Kunakey. C'est en 2015 que les deux tourtereaux se sont rencontrés dans les rues

de Biarritz. Trois ans plus tard, ils se sont mariés avant d'accueillir leur adorable petite fille. Quelques mois après son union, Vincent Cassel était revenu sur sa rencontre avec la sublime jeune femme dans le magazine Journal de France. "Je ne savais pas quel âge elle avait quand je l'ai rencontrée. Mais tu ne choisis pas de qui tu tombes amoureux", a-t-il expliqué. Et de poursuivre : "Le lendemain, quand elle me l'a dit, j'ai été un peu surpris mais j'ai pensé 'eh bien, cela se passe comme ça'".

Bouillon *de culture*

Reda Kateb

César du meilleur second rôle masculin pour Hippocrate, en 2015, lauréat du Prix Patrick Dewaere, courtisé par Hollywood (Zero Dark Thirty, Lost River, Loin des hommes...), Reda Kateb fait incontestablement partie de ces acteurs "qui comptent" dans le cinéma français. Celui qui confiait avoir "eu peur d'être cantonné à des rôles de méchants" au début de sa carrière, se distingue par des choix de rôles riches et variés, exigeants et mûris. Et souvent payants au box-office : plus de 2 millions d'entrées pour le bouleversant Hors normes de Toledano-Nakache en 2019. "J'ai la prétention de penser que le secret de ma filmographie éclectique tient plutôt à mes choix personnels et à la manière dont je construis mon parcours. Je veille à ne pas me répéter", indique l'acteur dans les colonnes de Voici. Pour autant, Reda Kateb aurait-il pris la grosse tête avec le succès ? La question est posée à l'acteur, qui répond simplement : "Ce n'est pas à moi de le dire, mais il me semble que je sens bien le sol sous mes pieds. Ce n'est pas dans ma nature de m'exhiber, et être reconnu n'est pas une fin en soi".



Après une année noire, Bollywood espère renouer avec la gloire



Ses danses et chansons permettent normalement aux Indiens d'échapper à leur quotidien mais Bollywood a connu une année noire en raison de scandales, du décès de stars et de la pandémie. Pour 2021, le cinéma indien veut renouer avec la gloire. L'industrie cinématographique basée à Bombay, la plus prolifique au monde, a d'abord dû encaisser la mort tragique, à 36 heures d'inter-

valle, de deux de ses idoles, Irrfan Khan et Rishi Kapoor, au mois d'avril.

Le cortège de décès s'est poursuivi avec ceux du compositeur Wajid Khan, des suites du Covid-19 à 42 ans, du réalisateur Basu Chatterjee, de la première chorégraphe de Bollywood Saroj Khan et du chanteur S.P. Balasubrahmanyam, comptant 40.000 chansons de cinéma à son ré-

pertoire.

Mais c'est sans doute le suicide du comédien Sushant Singh Rajput, à 34 ans, qui a suscité le plus grand émoi. Bollywood a été dépeint par certains comme un milieu d'inéquité, dépravé par la consommation de drogue. "La campagne de diffamation menée par certains médias contre l'industrie du cinéma a été épouvantable", a déclaré à l'AFP l'acteur Swara Bhasker, "l'année a été terrible". Dans le même temps, le coronavirus a obligé les producteurs de films à marquer une pause dans les tournages de Bollywood, coeur de l'industrie du film en hindi, ou dans les autres bastions régionaux du cinéma indien.

Or sur les plateaux, fourmille normalement une multitude de coursiers, de figurants et de travailleurs mal payés.

"La perte d'emplois et de revenus a été préjudiciable pour nombre d'entre eux", souligne Swara Bhasker. Les productions ont provisoirement re-

pris mais les restrictions contre le Covid-19 leur interdisent de tourner les scènes musicales caractéristiques. Les cinémas, fermés pendant des mois, ont rouvert en octobre, mais les spectateurs redoutant le coronavirus ne sont toujours pas revenus. Les sorties de films en salle sont en suspens, et les producteurs se tournent vers les plateformes de streaming qui connaissent un essor fulgurant. C'est le cas du film policier "Ludo" lancé sur Netflix le mois dernier, dans lequel joue le comédien Abhishek Bachchan. Lui, pourtant, estime que l'expérience en salle obscure "ne saurait être remplacée". "Nous aimons nos sorties au cinéma et regarder nos films sur grand écran tout en dégustant nos pop-corn, nos samosas et nos boissons fraîches, accompagnés d'amis, de la famille", dit-il à l'AFP. "Je crois absolument au retour des cinémas, je l'espère vraiment", ajoute-t-il admettant que cette perspective restait aujourd'hui incertaine. "Quelle sera la nouvelle normalité ?" Si Hol-

lywood a évoqué l'idée de projeter des films en salles et sur les plateformes numériques simultanément — Warner Bros prévoyant d'appliquer cette stratégie pour toutes ses sorties de films en 2021 — Bollywood n'a rien annoncé de tel. Confrontés aux pertes accumulées, nombre de cinémas ont tiré le rideau et nombre d'autres envisagent de déclarer forfait, prévient Komal Nahta, expert du marché du cinéma. "Cela va être catastrophique", confie-t-il à l'AFP. Mais certains observateurs optimistes veulent croire que la progression de la vaccination permettra au cinéma indien de réaliser un comeback théâtral digne des meilleurs films de Bollywood. "Combien de temps il faudra, je ne sais pas", admet Komal Nahta, "mais ce sera un big Big Bang". "L'industrie cinématographique est éternelle", veut croire aussi Hari Prasad Jayanna, un réalisateur de Bangalore, bastion des films tournés en kannada, la langue officielle de l'Etat de Karnataka.

La longue traversée du désert de Raymond Domenech

Portrait



Raymond Domenech a failli guider la France vers l'apothéose au Mondial-2006, mais son image restera associée à la grève des Bleus à Knysna, en 2010, épilogue amer de son mandat de sélectionneur et dernière expérience d'entraîneur en date avant sa nomination à Nantes mercredi.

Quand il s'avance face à une nuée de journalistes pour lire le communiqué des joueurs qui refusent de descendre du bus à la Coupe du monde en Afrique du Sud après l'exclusion de Nicolas Anelka qui l'a insulté à la mi-temps de France-Mexique, l'ancien défenseur rugueux de Lyon, aujourd'hui âgé de 68 ans, est loin de se douter qu'il mettra plus de dix ans à retrouver un banc.

Une traversée du désert jamais loin du monde du football, avec des piges comme consultant dans différents médias (RTL, Europe 1, la chaîne L'Equipe), la présidence depuis 2016 de l'Unecatef, le syndicat des entraîneurs et une place au Conseil d'administration de la Ligue de football professionnel, dont il a aussi brièvement brigué la présidence en 2016.

Limogé pour faute grave après la Coupe du monde, décision qu'il a contestée aux Prud'hommes avant de

trouver un accord avec la Fédération (FFF) à hauteur de 975.000 euros bruts, Raymond Domenech n'a depuis plus exercé en tant qu'entraîneur d'une équipe professionnelle.

Tout juste le reverra-t-on fin 2010 à la tête de l'équipe des moins de 11 ans de l' Athletic club de Boulogne-Billancourt (ACBB) dont il s'occupe bénévolement.

Une manière de se ressourcer pour l'ancien arrière moustachu rugueux, voire brutal, double champion de France comme joueur en 1979 (Strasbourg) et 1984 (Bordeaux).

Après avoir débuté comme entraîneur sur le banc de son dernier club pro, Mulhouse (1984-1988), puis retrouvé son premier club, Lyon (joueur de 1970 à 1977 puis entraîneur de 1988 à 1993), Domenech a été pendant plus d'une décennie le sélectionneur des Espoirs (1993-2004).

Devancé par Jacques Santini en 2002, il devient sélectionneur des Bleus en 2004, après l'échec de l'Euro portugais, terminé sur une défaite en quart de finale contre le futur vainqueur surprise grec.

Il prône d'abord le rajeunissement, mais un début de qualifications mal négocié le force à faire sortir de leur retraite internationale trois "glorieux

anciens" (Zidane, Thuram, Makelele).

En juillet 2006, il pense enfin avoir acquis une légitimité après la finale de Coupe du monde perdue aux tirs au but face à l'Italie, marquée par l'exclusion en prolongation de Zidane à la suite de son coup de tête sur Marco Materazzi.

Deux mois plus tard, les qualifications pour l'Euro-2008 offrent une "revanche" aux Bleus au Stade de France. L'occasion pour Domenech, amateur de théâtre et de bons mots, se s'en prendre une nouvelle fois à sa cible privilégiée, les Italiens: "Il faut tout nettoyer, les provocateurs aussi, et il (Materazzi, NDLR) est en tête de liste."

Domenech en remettra une couche en 2017 dans une interview au Parisien, où il déclarera avoir "connu un match des Espoirs France-Italie avec un arbitre acheté" en 1999, ce qui lui vaudra une suspension par l'UEFA.

Sa demande en mariage à sa compagne, la journaliste de télévision Estelle Denis, au soir de l'élimination des Bleus au premier tour de l'Euro-2008 fait également scandale, mais n'empêche pas Domenech d'être reconduit, protégé par la FFF et l'influent président de l'UEFA Michel Platini, inquiets d'une possible mainmise des

"anciens" du titre mondial de 1998.

Aveugle à la faillite de ses cadres vieillissants en 2008 (Thuram, Vieira, Sagnol, Makelele) et au conflit de générations avec quelques jeunes (Benzema, Nasri), il promet de "chasser les ego" en Afrique du Sud, où les Bleus arrivent encore escortés par le parfum du scandale de la main coupable de Thierry Henry en barrages contre l'Irlande.

Mais il n'a aucune prise sur les dissensions internes de son groupe, qui a explosé avec l'affaire Anelka. Knysna restera le point final du bilan très décrié comme sélectionneur de Raymond Domenech, qui a longtemps possédé le record de matches sur le banc des Bleus (79), avant d'en être dépossédé par Didier Deschamps (108 aujourd'hui).

Dix ans plus tard, Nantes lui donne enfin l'occasion de rebondir, même si son âge canonique (69 ans le 24 janvier) risque de lui valoir un sévère retour de bâton: en 2017, alors président de l'Unecatef, il avait critiqué la dérogation accordée à l'Italien Claudio Ranieri (alors âgé de 65 ans et 7 mois) pour s'installer sur le banc de... Nantes, alléguant de la limite d'âge mentionnée dans la charte du football (65 ans).

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°88/2020/BR

Le 20/01/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Construction de routes dans les communes relevant de la Province de Jerada**

- ✓ Douar Ben Abou Lahrech - RN17 sur 1,56km, commune Ain Bni Mathar.
- ✓ Douar Lfokra - Douar Benacer sur 1,3km, commune Ain Bni Mathar.
- ✓ Douar Ouled Belkacem - Douar Ouled Amar & Ouled Okbani sur 2,83 km commune Ras Asfour.
- ✓ Douar Ouled Belkacem - Douar Ouled Si Mohand sur 1,34km, commune Ras Asfour.
- ✓ RP6025 - Douar RAFES sur 2,15km, commune Ras Asfour.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : 150.000,00DHS (cent cinquante mille dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **9.976.925,07 DHS (neuf millions neuf cent soixante-seize mille neuf cent vingt-cinq dirhams 07 cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	3	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 11 195/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°89/2020/BR

Le 20/01/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Construction de routes dans les communes relevant de la préfecture Oujda Angad**

- ✓ Construction de la route reliant la RP 6017 au Douar Ouled Meriem sur 2km Ain Sfa
- ✓ Piste reliant la route RP 6017 à rte Old Jdayni- Lagsiaa (sidi brahim) sur 2,2km Ain Sfa
- ✓ Route Barbocha sur 09km Bni Khaled.
- ✓ Route Lhamyan sur 0,8km Bni khaled

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : 130.000,00. DHS (cent trente mille dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **7.457.633,50 DHS (sept millions quatre cent cinquante-sept mille six cent trente-trois dirhams 50 cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	3	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 11 196/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SECRETARIAT GÉNÉRALE
DIVISION DES AFFAIRES RURALES

Avis d'Appel d'Offres pour la Location d'un Terrain Collectif pour la réalisation de Projet d'Investissement Agricole

Le Gouverneur de la Province de Khénifra lance un avis d'Appel d'offres pour la Location d'un terrain revenant à la Collectivité Ethnique pour la réalisation de Projet d'Investissement Agricole tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessous :

N° dossier de location	Nom du Collectif	Collectivité Ethnique Propriétaire	Références Foncières	Lieu	Superficie Et Spécificité	Prix de Location d'ouverture
2532	BLEDE JMAA BOUFRATE	AIT BOUKHAYOU	TF 3537/K	AIT FASKA AIT CHAAOU CAIDAT MY. BOUAZZA CERLE AGULEMOUS PROVINCE KHENIFRA	-185 HA 40 ARES -VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE - 120 IIA LABOURABLE - 34 HA CARACTERE FORESTIER ET LE RESTE PASTORALE -4 SOURCE D'EAU -SITUE PRES DE LA ROUTE NON GOUDROUNEE LIANT C.T.MY. BOUAZZA ET CT. OULMES A TRAVERS AIT FASKA	700 DH HAJAN

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Rurales au Secrétariat General de la Province de Khénifra ou bien il peut être téléchargé du Site Internet de la Direction des Affaires Rurales : www.terrescollectives.ma.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Numéro 05.35.38.35.54.

Les Concurrents peuvent déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Affaires Rurales province Khénifra à partir du 23/12/2020 jusqu' au 22/01/2021 à 15h dernier délais d'acceptation des Plis.

La Commission d'Ouverture des Plis se tiendra le 25/01/2021 à 15h 30min au Siège de la Province au Bureau de Mr le Secrétaire général de la province.

N° 11 197/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES ET DU TRANSPORT TERRESTRE
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 50/2020

Le 04/02/2021 à 12 :00min du matin , il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : **Contrôle et suivi de la qualité des Travaux d'élargissement et de renforcement de la RN13 du PK 429+421 au PK 442+456 (Tizi N° Talghomt) - Province de Midelt-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente cinq mille Dirhams (35.000,00 DH).**

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **2 285 796, 00 dhs (Deux millions -deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-seize dirhams.)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 joudama ad oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;
- soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

- soit **Pour les concurrents installés au Maroc**

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGEE	CATEGORIE MINIMALE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ.3 : CONTROLE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET CHAUSSEES AVEC COUCHE DE ROULEMENT EN REVETEMENT SUPERFICIEL CQ.4 : CONTROLE DES TRAVAUX DE CHAUSSEES BITUMINEUSES TYPE I A BASE DE MELANGE HYDROCARBONE COURANT (GE,EB,GBB..) CQ16 : CONTROLE DE QUALITE DE SIGNALISATION HORIZONTALE ROUTIERE	1
EL : EXPERTISE DE LABORATOIRE	EL.4 : EXPERTISE DES ROUTES ET CHAUSSEES NON COURANTES	1

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 11 198/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD
RESIDENCE
EL BARAKKA 3ème étage
appt N 7 OUIDA
Tél. 0536689121
EMAIL : FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR
Constitution
Société SOFITCHWOOD SARL

Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 11/12/2020 il a été établi ; Les statuts d'une société à SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
OBJET : - FABRICATION D'OBJETS DIVERS EN BOIS. FABRICATION DES PANNEAUX DECORATIFS. NEGOCIANT.
RAISON SOCIAL : SOFITCHWOOD
SIEGE SOCIAL: GUERCIF, RTE DE LA GARDE IMM HAMZA APPT 4EME ETAGE.

DUREE : 99ans
CAPITAL SOCIAL:100.000,00 dirhams apport en numéraire divisé sur 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune
- Pour Mr. SOUFIANE RHIYOURHI... 800 Parts
- Pour Mr. HICHAM RHIYOURHI... 200 Parts
GERANCE : M. SOUFIANE RHIYOURHI, gérant pour une durée illimitée.
BENEFICE : 5% à la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de GUERCIF le 22/12/2020 SOUS N° 956/2020

POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
N° 11 199/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD
RESIDENCE
EL BARAKKA 3ème étage
appt N 7 OUIDA
Tél. 0536689121
EMAIL : FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR
Constitution
JAZMINEO

Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 11/12/2020 il a été établi ; Les statuts d'une société à SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
OBJET : - FABRICATION DE PRODUITS METALLIQUES ET PLASTIQUES.
- FABRICATION DES PANNEAUX METALLIQUES DECORATIFS.
- NEGOCIANT.
RAISON SOCIAL : JAZMINEO
SIEGE SOCIAL: GUERCIF, RTE DE LA GARDE IMM HAMZA APPT 2EME ETAGE
DUREE : 99ans
CAPITAL SOCIAL:100.000,00 dirhams apport en numéraire divisé sur 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune
- Pour Mr. SOUFIANE RHIYOURHI... 800 Parts
- Pour Mr. HICHAM RHIYOURHI... 200 Parts
GERANCE : la société est gérée par Mr. SOUFIANE RHIYOURHI pour une durée illimitée.
LE BENEFICE : cinq pour cent 5% à la réserve légale et le reste est attribué aux

parts sociales
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de GUERCIF le 22/12/2020 SOUS N° 955/2020
POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
N° 11 200/PA

FIDUCIAIRE FIDULATIMO
Tél.Fax : 05 22 72 43 43
" THN SEWING"
Liquidation
Capital de 800.000 Dhs
Siège Social : Imm n°9
Appt n°30, 6ème étg
Quartier la gironde, Bd la Résistance -Casablanca
RC : Casablanca
N° 134721

Au terme d'un acte SSP en date du 30/11/2020 à Casablanca, l'associé et le gérant unique de la société THN SEWING SARL AU " a décidé ce qui suit :
• Le rapport du Liquidateur et constatation du solde de liquidation.
• La clôture définitive de la liquidation.
• Libération de liquidateur Mme NEZHA EL GANA porteur de la CINE N° D377909 de son mandat de Liquidateur.
• Radiation totale de la société THN SEWING SARL de registre de commerce.
• Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 23/12/2020 sous le N° 758679.

N° 11 201/PA

CONSTITUTION
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMROUS EXPRESS S.A.R.L
Objet : Livraison. Transport de marchandise. Import/Export. Négoce. Traitement. Organisation des fêtes, des événements, et des cérémonies. Marchand du matériel et d'équipement de restauration et pâtisserie.
• Gérance : Mr. IBRAHIM AMROUS, de Nationalité Marocaine, Né le 25/04/1989, titulaire de la CIN N° R 337901, Demeurant à 04 Rue Rowanda Imzouren Al-Hoceima.
• Mr. AYUB EZZINE, de Nationalité Marocaine, Né le 16/05/1999, titulaire de la CIN N° BM 35647, Demeurant à Hay Al amal N° 45 Tit Mellil Casa.
• La société sera valablement engagée pour tous les actes la concernant par la signature de Mr. IBRAHIM AMROUS ou par la signature de Mr. AYUB EZZINE.
• Capital SOCIAL : 100.000,00 DH
• Mr. IBRAHIM AMROUS : 500 PARTS.
• Mr. AYUB EZZINE : 500 PARTS.
Soit au total MILLE PARTS : 1000 parts
Durée : 99 ans.
Siège Social: Rue Oued Ouargha Imzouren Al-Hoceima
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, RC a été faite le 01/12/2020 sous le n°3179
N° 11 202/PA

«STE TIJARI NETWORKS»
SARL D'AU AU CAPITAL DE 1.000.000,00 DH
ZONE INDUSTRIELLE, ROUTE NATIONALE N° 2 SELOUANE, NADOR
R.C N° : 12573
TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

I/ Aux termes de ses décisions en date du 24 NOVEMBRE 2020 l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée d'associe unique TIJARI NETWORKS dont le siège social est à NADOR, ZONE INDUSTRIELLE, ROUTE NATIONALE N° 2 SELOUANE, a décidé:
1) De transférer le siège social dans la même ville :
• Ancien siège social :
• ZONE INDUSTRIELLE SELOUANE, KM2 ROUTE DE TAOURIRT NADOR
• NOUVEAUX SIEGE SOCIAL :
• ZONE INDUSTRIELLE, ROUTE NATIONALE N° 2 SELOUANE, NADOR
2) D'augmenter le capital social de 500.000,00 Dirhams pour le porter de 500.000,00 à 1.000.000,00 Dirhams par la création de 5000 parts nouvelles de 100 Dirhams chacune, souscrites en totalité par l'associé unique et libérées par Prélèvement sur le report à nouveau créateur
De modifier en conséquence les articles 4, 6 et 7 des statuts .

II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de 1er instance de Nador le 23/12/2020 sous le N° 3816
N° 11 203/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 48/2020
Le 04/02/2021 à 10h00min du matin , il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des Travaux d'élargissement et de renforcement de la RN13 du PK 429+421 au PK 442+456 (Tizi N° Talghomt)- Province de Midelt.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

: 17 000,00 DH (Dix sept mille dirhams).
- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 158 000,00 dhs (Un million cent cinquante-huit mille dirhams.)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publiques.

Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Equipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;
• soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Equipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 et 5 du règlement de consultation. Dossier technique comprenant :

• Pour les concurrents installés au Maroc :
Le concurrent doit fournir la copie certifiée conforme de l'attestation d'agrément pour les domaines D4 et D5.
• Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.
N° 11 204/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
Direction Générale des Routes et du Transport Terrestre
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE MIDELT
Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 49/2020

Le 04/02/2021 à 11h00min du matin , il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la logistique de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : Contrôle extérieur topographique des Travaux d'élargissement et de renforcement de la RN13 du PK 429+421 au PK 442+456 (Tizi N° Talghomt)- Province de Midelt.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000,00 DH (Douze mille Dirhams).

- L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 784 800,00 dhs (Sept Cent quatre-vingt-quatre mille huit-cent dirhams.)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publics.

Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Equipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;
• soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Equipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.
N° 11 205/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE D'OUED AMLIL
CAIDAT DE BOUHLO
COMMUNE TERRITORIALE BOUHLOU
Avis d'appel d'offres ouvert N°04/2020

Le 22/1/2021 à 10 heures il sera procédé au siège de la commune de BOUHLOU à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour Electrification basse tension de groupe de foyers à la commune de BOUHLOU PROVINCE DE TAZA. =lot unique=
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la dite commune, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma.

le cautionnement provisoire est fixé à la somme douze mille dirhams (12000.00)
L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 196069.20 dhs. Cents quatre-vingt-seize mille soixante-neuf dirhams vingt centimes.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 de décret N° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marches publics.
Les concurrents peuvent :
-soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
-soit les déposer contre ré-

cépié leurs plis, dans le bureau du président du conseil communal de Bouhlo ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics .
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret N° 2-12-349 Précité par l'article 08 de règlement de consultation .

N° 11 206/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SEFROU
CERCLE IMOUZZER
KANDAR
COMMUNE AIN CHEGGAG
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°01/2021

Le Lundi 25 Janvier 2021 à 10 Heures du matin, il sera procédé au salle de Réunion de la commune territoriale d'Ain Cheggag, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : l'affermage du souk hebdomadaire et ses annexes à la CR Aine Cheggag, Province de sefrou.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie de la commune rurale de Aine Cheggag Province de Sefrou, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.com

Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 20 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20.000,00dhs (Vingt mille dhs).

Estimation de l'affermage du souk hebdomadaire est fixé à la somme de 560.000,00 (cinq cent soixante mille dhs).

Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n°2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marches publics précité.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit les transmettre au maître d'ouvrage par voie électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation et l'article 6 du cahier des charges.
N° 11 207/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD
RESIDENCE
EL BARAKKA 3ème étage
appt N 7 OUIDA
Tél. 0536689121
EMAIL: FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR
Constitution
Société ZANATI IMMOBILIER SARL/AU
Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 02/12/2020 il a été établi . Les statuts d'une société a SARL/ AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
OBJET : - AGENCE IMMOBILIERE
- IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER
- TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION (ENTREPRENEUR DE)
RAISON SOCIAL : ZANATI IMMOBILIER
SIEGE SOCIAL: OUJDA, LES JARDINS DE L'ORIENT IMM B Q STUDIO N°B401 HAY EL QODS
DUREE : 99annees
CAPITAL SOCIAL:100.000,00 dirhams
apport en numéraire divise sur 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune
- Pour Mr. EL JANATI MOHAMMED 1000 Parts
GERANCE : la société est gérée par Mr. EL JANATI MOHAMMED pour une durée illimitée.
LE BENEFICE : cinq pour cent 5% a la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda 21/12/2020 SOUS

N°3039
POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
N° 11 210/PA
Royaume du Maroc
Ministère de L'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2020
Le 26 Janvier 2021 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghalef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
Prestations de contrôle des travaux de prolongement de la jetée Moulay Youssef au port de Casablanca
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000 Dirhams (Douze mille DHS).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :sept cent qua-

tre vingt dix neuf mille deux cent Dirhams toutes taxes comprises (799.200,00 DHS TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghalef Casablanca 20102 BP 1774
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des Finances n° 20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de Consultation.
N° 11 211/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE

DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
D'INEZGANE
AIT MELLOUL
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 09/2020/PDR
Le 20 JANVIER 2021 à 10Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Gouverneur de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: ASSAINISSEMENT LIQUIDE « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FOSSES SEPTIQUES ET PUTS PERDUS » DE 5 CENTRES DE SANTE RURAUX AUX COMMUNES TEMSIA ET OULAD DAHOU, PREFECTURE INEZGANE AIT MEL-

LOUL. Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane - Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma .
- Lecautionnement provisoire est fixé à la somme de: 6.000,00 Dhs (Six mille Dirhams).
- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à la somme de : 367.200,00 Dhs TTC (trois cent soixante-sept mille deux cent dirhams toute taxe comprise.).
Le contenu, le dépôt ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
-Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit par voie électronique, en application des termes de l'Arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.
N° 11 212/PA

Royaume du Maroc
Ministère de L'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/2020

Le 09 Mars 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghalef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA JETEE MOULAY YOUSSEF AU PORT DE CASABLANCA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000.000,00 Dirhams (Dix millions de DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :neuf cent quarante huit millions sept cent soixante mille et huit Dirhams toutes taxes comprises (948.760.008,00 DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhalef Casablanca 20102 BP 1774
 - ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
 - ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des Finances n° 20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.
Il est prévu une visite des lieux le 03 Février 2021 à 10H

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
E : Travaux Maritimes et Fluviaux	E3 : mise en œuvre des matériaux pour ouvrages de protection extérieurs E5 : préfabrication et mise en place des blocs de protection artificiels E11 : Dragages portuaires E12 : Déroctage sous l'eau E13 : Travaux maritimes sous l'eau	1

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
الجمهورية المغربية
ROYAUME DU MAROC
المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
الجمهورية المغربية
ROYAUME DU MAROC

Direction provinciale d'Azilal

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX

Il sera procédé, le 19/01/2021, à partir de 10h30 Au siège de la direction du MENFPESRS, Avenue Hassan II Azilal, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix selon le programme suivant :

AO N°	Objet	Cautionnement Provisoire en dhs TTC	Estimation Du Coût Des Prestations en dhs TTC	Date Et Heure D'ouverture Des Plis
01/EXP/2021/AZ	Prestations de Cuisson dans les internats et les cantines des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale d'Azilal «en 02 deux lots»	Lot N°01 : 90 000,00 DH (Quatre-vingt-dix mille Dirhams) Lot N°02 : 90 000,00 DH (Quatre-vingt-dix mille Dirhams)	Lot N°01 : 5 443 200,00 DH Cinq million quatre cent quarante-trois mille deux cent Dirhams 00 cts Lot N°02 : 5 443 200,00 DH Cinq million quatre cent quarante-trois mille deux cent Dirhams 00 cts	19/01/2021 A 10H30
02/EXP/2021/AZ	Prestations de sécurité de surveillance et de gardiennage pour le siège et les établissements scolaires relevant de la direction provinciale d'Azilal « en 02 deux lots»	Lot N°01: 110 000, 00 DH (Cent dix mille dirhams) Lot N°02: 110 000, 00 DH (Cent dix mille dirhams)	Lot N°01: 6 867 840,00 DH Six millions huit cent soixante-sept mille huit cent quarante Dirhams 00 cts Lot N°02: 6 937 920,00 DH Six millions neuf cent trente-sept mille neuf cent vingt Dirhams 00 cts	19/01/2021 A 12H30
03/EXP/2021/AZ	Prestations de nettoyage pour le siège et les établissements scolaires de la direction provinciale d'Azilal « en 02 deux lots»	Lot N°01: 40 000,00 DH (Quarante Mille Dirhams) Lot N°02: 40 000,00 DH (Quarante Mille Dirhams)	Lot N°01: 2 320 704,00 DH Deux millions trois cent vingt mille sept cent quatre Dirhams 00 cts Lot N°02: 2 343 456,00 DH Deux millions trois cent quarante-trois mille quatre cent cinquante-six Dirhams 00 cts	19/01/2021 A 14H30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale d'Azilal. Il peut également être Téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au plus tard le 18/01/2021 à 16 :30 au service sus-indiqué ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis au siège de la Direction Provinciale d'Azilal.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

N° 11 208/PA

« SNMB » SARL
Au capital de 200.000,00 dirhams
Siège social : Casablanca, 79, rue Abou Salt
Al Andaloussi, Maârif
RC. Casablanca n°288753
RC. Marrakech n°69535
P.V de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2020
Les associés de la société SNMB « SARL »

M. Benyahya Wadii, associé et gérant unique détenant 1400 parts de 100 dhs chacune et Mme Safae Bennani-Dosse, associée détenant 600 parts de 100 dhs chacune, ont décidé de fermer la succursale de la société dans la ville de Marrakech - Local n°unité 0.18 Centre commercial «MénaraMall».

L'assemblée accepte la démission de monsieur Benyahya Wadii, le fondé de pouvoir pour ladite succursale.

Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 19/10/2020 sous le numéro : 750412

Safi le 16/12/2020 sous le numéro : 118604.

N° 11 272/PA

EDEN RELAX SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09-11-2020, l'associé unique de la société « EDEN RELAX SARL AU » au capital de Dix Mille (10.000,00) dirhams a établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « EDEN RELAX SARL AU »

Objet : La société a pour objet tant au Maroc que dans tous autres pays :

- La gestion et l'exploitation de bains maures.

- L'exploitation de bains turcs, SPA et hammams.

- L'exploitation de cafés, restaurants et autres commerces ;

- L'acquisition et exploitation de fonds de commerce ;

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets sociaux précités ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement, ainsi que toute participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises poursuivant des buts similaires ou connexes. Pour réaliser cet objet, la société peut en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus ou qu'ils permettent de sauvegarder directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises

avec lesquelles elle est en relation de groupe d'affaires.

- Siège social : Angle rue Ibnou Bouraid et rue Moulay Bouchaib, Quartier Palmier, Casablanca

- Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.

- Capital : Le capital social est fixé à la somme de Dix Mille (10.000,00) Dirhams. Il est divisé en 100 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à M. BENRAMI Rachid.

- Gérance : La société est gérée par M.BENRAMI Rachid pour une durée indéterminée.

- Le dépôt du dossier est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 757640 le 16 décembre 2020.

N° 11 271/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DES PROVINCES SAHARIENNES

Entretien du réseau de distribution d'eau potable au centre de Smara

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 59DR8/AM8/1/2020

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à Laâyoune, lance le présent appel d'offres qui concerne : Entretien du réseau de distribution d'eau potable au centre de Smara.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 500.000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 5.000,00 DH.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Ré-

gionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le 27/01/2021 à partir de 10 H à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune

Les demandes d'éclaircissements doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 11 214/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DES PROVINCES SAHARIENNES

Entretien du réseau de distribution d'eau potable au centre de Laâyoune

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 62DR8/AS8/1/2020

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à Laâyoune, lance le présent appel d'offres qui concerne Entretien du réseau de distribution d'eau potable au centre de Laâyoune.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à : 2.160.000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 21.600DH.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Ad-

ministratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le 27/01/2021 à partir de 10 H à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune

Les demandes d'éclaircissements doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 11 215/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DES PROVINCES SAHARIENNES

Travaux d'entretien, de gestion et de surveillance des ouvrages de production de la ville de Smara

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 64 DR8/AM8/1/2020

La Direction Régionale des

Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à Laâyoune, lance le présent appel d'offres qui concerne : Travaux d'entretien, de gestion et de surveillance des ouvrages de production de la ville de SMARA.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1.000.000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00 DH.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le 27/01/2021 à partir de 10 H à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune

Les demandes d'éclaircissements doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 11 216/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE
DIRECTION REGIONALE DE SANTE
REGION LAAYOUNE SAGIA EL HAMRA
DELEGATION PROVINCIALE TARFAYA



المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية للصحة
جهة العيون الساقية الحمراء
المنشوية الإقليمية تارفاية

N° 235.../2020

DECISION

Le Délégué du Ministère de la Santé à la province de Tarfaya

- Vu le Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics ;
- Vu l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°01/2020 ayant pour objet :
 - 1- Gardiennage, et Surveillance des Formations Sanitaires relevant de la Délégation de la Santé à la Province de TARFAYA
 - 2- l'hygiène et le nettoyage des formations sanitaires relevant de la délégation de la santé a la province de Tarfaya
- Vu la publication de l'appel d'offres ouvert N° 01/2020 aux journaux : Libération N°9181 du 03/12/2020 et Rissalate AIOumma N° 11689 du 03/12/2020.
- Vu la mise en ligne dudit dossier d'appel d'offres sur le Portail des marchés publics du 03/12/2020.
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics qui stipule que l'autorité compétente peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres.
- Vu l'alinéa (a) du paragraphe 1 de l'article 45 du décret précité qui stipule que l'autorité compétente peut annuler l'appel d'offres lorsqu'un vice de procédure a été décelé.

DECIDE

Article unique :

L'annulation de l'appel d'offres sur offre des prix n°01/2020 ayant pour objet :

- 1- Gardiennage, et Surveillance des Formations Sanitaires relevant de la Délégation de la Santé à la Province de TARFAYA
- 2- l'hygiène et le nettoyage des formations sanitaires relevant de la délégation de la santé a la province de Tarfaya

N° 11 213/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau DIRECTION REGIONALE DES PROVINCES SAHARIENNES

Entretien des réseaux de distribution d'eau potable aux centres d'AKHFENIR et DAOURA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 65DR8/ASS/1/2020

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à Laâyoune, lance le présent appel d'offres qui concerne : Entretien des réseaux de distribution d'eau potable aux centres d'AKHFENIR et DAOURA.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 300.000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3.000,00 DH.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque - Laâyoune avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le 27/01/2021 à partir de 10 H à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, Avenue de la Mecque - Laâyoune. Les demandes d'éclaircissements doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 11 217/PC

ZID BOULDING CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01.12.2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : ZID BOULDING

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique.

Objet: - TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION

TIONS (ENTREPRENEUR DE)

Siège Social : GROUPE AT-TAKKADDOUM GH2-17, 2EME ETG SIDI BER-NOUSSI, CASABLANCA. DUREE : 99 ans.

Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

• Monsieur EL YOUBI HAMID : 1000 parts sociales.

GERANCE : - Monsieur EL YOUBI HAMID, gérant unique de la Société.

La société est engagée par la signature du gérant unique M. EL YOUBI HAMID.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 17.12.2020 sous le N° 757848. La Société est immatriculée au RC sous N° 483229.

N° 11 218/PA

MONO SHOP CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/12/2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL dont les caractéristiques sont les Suivantes :

Dénomination : MONO SHOP - S.A.R.L

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée

Objet : - L'achat, la vente, des vêtements de prêt-à-porter, d'accessoires de mode en boutique ou en ligne.

- Toute activité de vente et d'achat, de commerce au détail de tissus, de textiles en magasin spécialisés.

- L'achat et vente, importation de toutes marchan-

dises de type textile ou accessoires d'habillement et de mode, et activités connexes.

- Toutes opérations de négoce, commercialisation et réparation des téléphones et tablettes

Siège Social : INARA 2 RUE 14 N°2 AIN CHOK, CASABLANCA. DUREE : 99 ans.

Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

* Mr. LAHJAOUZI NOURED-DINE.

- 300 Parts attribuées : Mr. LAHJAOUZI MOURAD.

GERANCE :

* M. LAHJAOUZI NOURED-DINE, Gérant.

* M. LAHJAOUZI MOURAD, Co-gérant. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 23/12/2020 Sous le N° 758562 La Société est immatriculée au RC sous n° 483679.

N° 11 219/PA

SOFICOMPT SARL
36 RUE DE CASABLANCA APT.2
OUJDA
TEL/FAX 05 36 71 10 24

« ARTICLE » JOUL TRAV SARLAU CONSTITUTION

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Novembre 2020 à Oujda. DENOMINATION: JOUL TRAV SARLAU

OBJET: Travaux Divers et de Constructions.

SIEGE SOCIAL: Talhaoui Mabrouka 33 Route Algeri Oujda.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : Le capital social est fixé à cent mille dirhams (100.000,00 dhs) divisé en mille (1000) parts sociales de cent dirhams (100,00 dhs) chacune, attribuées et réparties comme suite :

• Mr. AMAKRAN MOHAMMED... 1.000 parts

GERANCE : Mr. AMAKRAN MOHAMED est nommé Gérant unique de ladite société Pour une durée illimitée.

EXERCICE SOCIAL : L'année sociale commence le 1er janvier est se termine le 31 décembre de chaque année.

DISTRIBUTION DE BENEFICE : Après affectation de 5% à la réserve légale dans la limite prescrite par la loi, le surplus est distribué conformément aux dispositions statutaires et sui-

vant décisions des assemblées annuelles des associés.

II - L'immatriculation audit registre analytique auprès du tribunal de commerce d'Oujda le 17/12/2020 sous le numéro 36197.

N° 11 222/PA

CLOTURE DE LIQUIDATION « HOMETHERAPY SARLAU »

« HOMETHERAPY » SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE D'ASSICIE UNIQUE, AU CAPITAL SOCIAL DE : 50.000,00 DIRHAMS.

SIEGE SOCIAL : RESIDENCE ABDELMOUMEN CENTER, ANGLE BD ABDELMOUMEN ET BD ANOUAL ETG 2, BUREAU N°202 CASABLANCA. RC 456633 CASABLANCA.

• CLOTURE DE LIQUIDATION

Au terme du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de clôture de liquidation du 14/12/2020, il a été décidé la clôture de liquidation.

Le dépôt légal sera effectué au près du tribunal de commerce de Casablanca.

N° 11 223/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DU FINANCE ET BUDGET
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :22/2020

il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
22/2020	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'AVENUE MOHAMED VI ET QUARTIER NASSIM A LA VILLE DE GUELMIM	200 000,00	18/01/2021 à 11 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Commune de Guelmim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation annuelle des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(11 870 305,59)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 joudma 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marchés de la Commune de Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La visite des lieux sera le : 07/01/2021 à 10h30'

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 11 220/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
Au rabais ou à majoration
(Séance publique)

Le 25/01/2021, il sera procédé au bureau du chargé de service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à majoration comme suit :

1. Appel d'offres n° 01/MID/AMAS/2021
Objet : « TRAVAUX D'EXTENSION DE L'INTERNAT DU LYCEE COLLEGIAL NAJAH A LA CT BOUZZOU RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE MIDELT »

- Heure d'ouverture des plis : 10h00
- Cautionnement provisoire : Vingt mille Dirhams (20 000,00 DH)
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : L'estimation annuelle des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 127 718,00 dh (Un million cent vingt-sept mille sept cent dix-huit Dhs 00 Centimes)**

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue Elmassira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

Pour le dossier technique les concurrents doivent produire :
Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification.

APPEL D'OFFRES	Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
01	A	A.2	4

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES, CONSTRUCTION, EQUIPEMENT ET PATRIMOINE.
BUREAU DES MARCHES
La direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt
Avenue El Massira BP: 317 MIDELE ☎ / 05 35 58 21 42 📠 / 05 35 58 04 18

N° 11 221/PA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

MÉMENTO	SOUÇON	LETTRES D'OSLO	GROUPE NOMBREUX PRONOM	JUGE	ACTIVE	DIVAN	PARADIS	DARON
RENÉGAT					PIÈCE DE LA CHARRUE			
NUÏT					HYMNE			
			RATURER PARTIE DU CORPS					
GROGNA	GAZ RARE	DIAPHRAGME			GRISON LETTRES DE JEAN			
DISPENSÉE						SYMBOLE DU XÉNON	DE BAS EN HAUT RÉJOLUI	PRONOM
DÉMONSTRATIF		COLÈRE	PAMPHLET	PARTIE DE L'INTESTIN	DEUXIÈME VERTÈBRE CERVICALE			
FÉDÉRER						LA DAME DU PREMIER COURT		
ÉTHIQUE					EN ACCÈS EN SCÈNE	VOIE ÉCHASSIER		ÂGES
BALAI	INDISPENSABLE RÉCUSA							
		ROMAINS	FAUX BIJOU PRONOM		NOTA BENE POSSESSIF		EN OUTRE	
VACCINÉ					CACHER			
SAVANT MUSULMAN				PROJETÉS				

Solution mots flechés d'hier

BOÎTE	C	ÉPOUX D'ISIS	S	CONNEL GRECQUE	PROUVÉ	E	PÉNIBLE	A	EN TREILLIS	N	INDOCHINE TOURNÉ LE DOS
BAR	L	O	U	P	MIS À L'ÉPREUVE	T	E	S	T	E	S
DOS	P	A	R	T	IR	A	ÉCHANGE	T	R	O	C
ÉCHINE BABILLARDE	P	I	E	DE BAS EN HAUT SABLE	NASSE EN GELÉE	B	I	R	E	FELI ROUGE	O
FICTIF	I	R	R	E	POSSESSIF	E	M	L			
EN PERNIER	N	I	L	LIQUIDI BOUCHÉE	E	L	I	M	I	N	A
FABULISTE GREC	E	S	O	P	E	CASE BLANCHE	I	G	L	O	O
CONTRIBUTION	V	O	L	E	EN BERNE VOYELLES	B	E	MORCENU EN ENTIER	E	N	L
ÉLEVÉE GRECQUE	H	A	U	T	E	REMEDÉ UNIVERS	P	A	N	A	C
	H	A	U	T	E	SYMBOLE DE L'ÉTAIN	S	N	DÉSERT ROCHEUX	S	O
	I	R	CRACK	GRAND D'ANGLE TERRE	B	V	A	D	A	N	S
AVERTISSEMENT	P	R	E	A	V	I	S	E	N	U	
ÂGES	E	R	E	S	ASSOMÉ	G	R	O	G	G	Y

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouhich
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

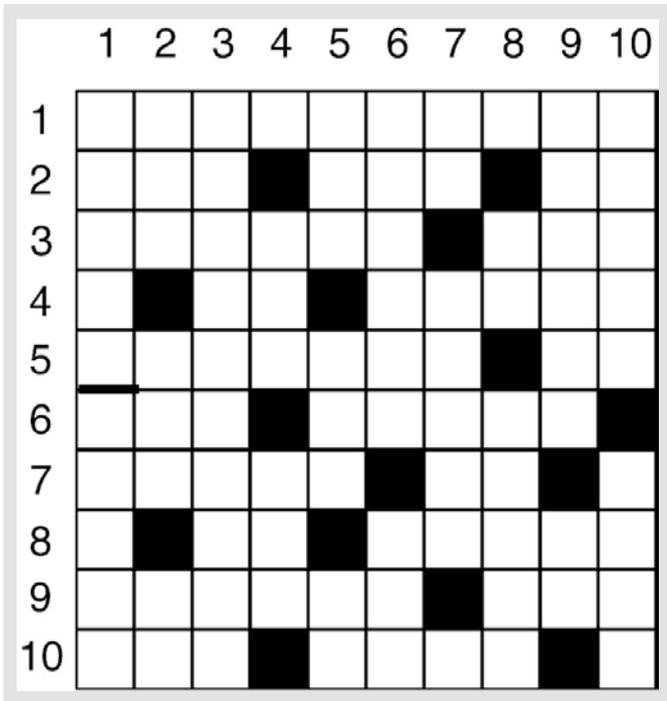
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

1. Animaux à mamelles comme les baleines
2. Péroquet d'Amérique - Conjonction ou moyen de transport - Abréviation de «cela»
3. Gros poisson vorace - Un récipient ou de la chance
4. De souche - Femelle d'un planigrade de la banquise
5. Coupons la tête - Pronom réfléchi de la 3e personne
6. Débit de boisson ou poisson de mer - Rivière des Alpes se jetant dans le Rhône
7. Os de poisson - Ile de l'Atlantique
8. Mot contracté pour «à les» - Pays d'Asie qui chasse la baleine -
9. Autre nom d'un grand poisson vorace - Copain
10. Quelque chose de mieux - Saisons de vacances en bord de mer.

VERTICALEMENT

1. Niveau le moins élevé de la mer (deux mots)
2. Unité de surface agraire - Ce rongeur peut quitter le navire (mot à l'envers) - Partie du roquail
3. Poissons de mer mangeant des planctons et mangés par les thons
4. Ultra- haute température - Ota la vie
5. En ce lieu - Oiseau sauvage migrateur - Article masculin
6. Lames cornées de la bouche des baleines - Action de jeter
7. Un morceau de manger - Utilisera
8. Part d'ombre - Ensemble des aliments que l'on mange
9. Région de Grande-Bretagne dont la capitale est Edimbourg - Extrait de tomate
10. Comme l'eau de la mer - Mettre ensemble.

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

4				8	5			
			2	9				
	8	1		7		4		6
	9	4		8				1
2	7	5		6		9	8	3
6				2		7	5	
5		3		4		8	1	
				3	9			
		9	8					2

Moyen

4			2			3		6
				7	5		4	
9						1		
3						8	9	
7			6	8	3			2
	2	8						3
		4						1
	7		9	5				
2	9			8				7

Difficile

			6	3				9
		1					5	
6				2		7		
3			2			4	8	
8		4				5		6
	9	6			4			3
		7		4				5
	4					9		
9			1	6				

Expert

	9	4	5			7	1	
3								
		1	9			8		
		3		5	2			4
2			6	3		5		
		8			9	3		
								5
	1	9			5	4	8	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

7	1	9	5	4	6	3	2	8
5	3	6	2	8	7	1	4	9
2	4	8	1	3	9	5	6	7
3	8	2	6	9	5	4	7	1
6	7	5	3	1	4	8	9	2
4	9	1	7	2	8	6	3	5
8	6	7	9	5	3	2	1	4
1	5	3	4	7	2	9	8	6
9	2	4	8	6	1	7	5	3

Moyen

7	2	5	9	1	6	8	3	4
6	9	1	4	3	8	7	5	2
3	8	4	5	7	2	9	6	1
1	5	8	3	4	9	2	7	6
9	7	6	2	8	5	4	1	3
2	4	3	7	6	1	5	8	9
5	3	2	6	9	7	1	4	8
4	1	7	8	2	3	6	9	5
8	6	9	1	5	4	3	2	7

Difficile

2	5	8	7	4	9	3	6	1
4	9	1	3	5	6	8	7	2
6	7	3	1	2	8	5	4	9
1	4	9	2	6	5	7	8	3
7	3	6	4	8	1	2	9	5
5	8	2	9	7	3	6	1	4
8	2	4	5	1	7	9	3	6
9	1	7	6	3	2	4	5	8
3	6	5	8	9	4	1	2	7

Expert

7	9	4	1	2	3	6	5	8
1	6	2	8	9	5	7	3	4
3	5	8	6	7	4	2	1	9
8	7	5	9	4	6	3	2	1
2	3	1	7	5	8	4	9	6
6	4	9	3	1	2	8	7	5
4	2	7	5	8	1	9	6	3
5	8	3	2	6	9	1	4	7
9	1	6	4	3	7	5	8	2

Sport

Economie du sport au Maroc

Un gisement de croissance sous exploité



Le secteur du sport au Maroc présente un indéniable potentiel en termes de création de richesse et d'emploi. Pourtant, il reste encore sous exploité en raison de freins liés notamment au financement, à la formation, aux infrastructures et à la connaissance du marché.

Fort d'atouts géographiques, climatiques et culturels majeurs et d'une population jeune, ce secteur prometteur est appelé à contribuer significativement au processus de développement socioéconomique du pays. Au-delà de ses apports au niveau du développement personnel, du rayonnement d'un pays et de la cohésion et de l'intégration sociale, le sport est reconnu aujourd'hui comme étant un véritable moteur économique, créateur de richesse et générateur d'emplois, souligne un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur "la politique sportive au Maroc".

Avec un poids économique représentant 2% du PIB mondial, soit environ 1.200 milliards d'euros, près de 3% du PIB et 2,2% de l'emploi dans les pays de l'Union européenne, l'économie du sport constitue une dimension importante prise en considération par les plus grandes nations au niveau de toute politique sportive.

A titre d'illustration, le rapport note qu'en 2012, le marché des articles de sport générait à lui seul un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros pour 1.500 entreprises. Cette économie du sport procure environ 210.000 emplois salariés dans des activités directement et indirectement liées aux sports au niveau du secteur privé et près de 100.000 emplois au niveau du secteur public.

Pour le cas du Maroc, le CESE relève qu'un marché du sport loisir commence à se développer avec la multiplication des salles de sport, dont le leader est un groupe d'investissement sportif avec une trentaine de salles dans 8 villes et plus de 350 millions de dirhams investis en 3 ans. L'objectif de cette entreprise sportive est d'atteindre 150 clubs dans 56 villes avec un programme d'investissement de 2 milliards de dirhams pour cibler 1,5 million de personnes. Parallèlement, le rapport mentionne l'installation d'équipementiers sportifs, dont une grande entreprise d'équipements sportifs qui va investir 15 millions d'euros dans 26 nouveaux magasins et une plateforme logistique à Tanger Med. Ceci aura pour effet de quadrupler les achats au Maroc en sous-traitance et en produits finis pour atteindre chaque année deux milliards de dirhams, avec la création de 10.910 emplois directs et indirects.

En revanche, le CESE fait observer dans son rapport établi en 2019, que l'économie du sport ne fait pas l'objet d'une attention suffisante, estimant qu'elle n'est pas mesurée et suffisamment étudiée pour se développer de manière satisfaisante.

Il souligne ainsi que l'économie du sport, dans toutes ses composantes, devrait être développée davantage. Pour cela, il conviendrait de mener des études aux niveaux national et régional pour identifier les opportunités à saisir, orienter les investissements publics et privés et développer des écosystèmes.

Tout récemment, le cabinet Mazars en partenariat avec l'African Sports & Creative Institute (ASCI) ont mené une enquête qualitative et quantitative donnant la parole aux acteurs économiques représentant toute la chaîne de

valeur du sport en Afrique, afin de comprendre la perspective des acteurs du sport africain sur le secteur, ainsi que les défis et les opportunités qui se présentent à eux.

Les données collectées auprès de 500 acteurs du sport africain ont mis en valeur deux caractéristiques de ce système. Premièrement, les répondants estiment que de nombreux acteurs comprennent mal les enjeux spécifiques au sport, ce qui les empêche de convaincre les sponsors et bailleurs de fonds nécessaires au financement de leur croissance. Deuxièmement, le manque de données freine la capacité des dirigeants à détecter les opportunités.

L'étude, intitulée "Ecosystème du sport en Afrique: de potentiel à un levier de développement", relève en outre que des barrières institutionnelles, financières ou liées au capital humain doivent encore être levées. En contrepartie, de grandes opportunités sont à saisir pour renforcer l'écosystème du sport en misant sur des stratégies publiques plus appropriées, des modes de financement plus conséquents et adaptés, l'investissement dans la formation, l'innovation et la digitalisation, l'engagement du secteur privé et l'investissement dans l'infrastructure et les équipements. Le renforcement des infrastructures et des équipements, l'organisation d'événements à grande échelle, la formation, les textes régissant le secteur, la volonté politique ainsi que l'implication des gouvernements et des institutions financières dans le financement sont autant d'éléments clés pour que ce secteur participe plus activement au progrès économique et social de la jeune population africaine, estiment les auteurs de l'étude.

L'étude met également l'accent sur le capi-

tal humain qui s'avère l'atout majeur de l'Afrique. Consciente du potentiel, la majorité des répondants estime que son éducation est primordiale. En effet, les populations méconnaissent le business du sport, les «talents» ont de sévères lacunes dans leur formation, l'identification, le processus d'identification et le processus de recrutement d'un personnel qualifié restent encore difficiles.

Les résultats préliminaires de cette étude font également ressortir que l'écosystème du sport africain doit relever les défis relatifs à la commercialisation et la captation des revenus générés. Sur ce point, les répondants estiment que les médias africains ont un rôle important à jouer notamment grâce à une couverture plus large et de meilleure qualité des événements. Ils jugent également que les acteurs du sport doivent mieux comprendre les sponsors et ainsi présenter une offre commerciale plus adaptée aux stratégies, objectifs et contraintes des annonceurs afin de générer davantage de crédibilité et de confiance.

Cité dans une note de synthèse de l'étude, le directeur de l'Agence française de développement (AFD) au Maroc, Mihoub Mezouaghi, a souligné que le potentiel de l'économie du sport au Maroc est important, ajoutant que selon les estimations les plus récentes, l'économie du sport représente environ 1,1% du PIB. Elle pourrait atteindre entre 2 et 3% sous l'impulsion d'une mobilisation des investissements notamment privés.

"Consolider un écosystème du sport notamment à un niveau local et en particulier dans les domaines de la formation pourrait être un fort levier d'attractivité de l'économie du sport marocain", a-t-il conclu.

Ligue des champions

Le WAC confirme son marasme à Bamako

Coupe de la Confédération

Le TAS carbure et la RSB assure

Fortunes diverses pour le Wydad et le Raja en Ligue des champions et bonnes opérations de la RSB et du TAS en Coupe de la Confédération.

Pour le compte du match aller du deuxième tour préliminaire de la C1, le WAC s'est incliné, mercredi au stade 26 Mars de Bamako, devant le Stade Malien sur le score de 1 à 0, but de Mamadou Doumbia à l'heure de jeu.

A l'instar de ses précédentes sorties en championnat, le public wydadite a pu suivre un tout petit WAC incapable de faire le jeu ou de réagir après avoir encaissé le but. C'était trop demander à une équipe conduite soi-disant par un Walid El Karti à côté de la plaque depuis belle lurette.

Une défaite qui confirme le marasme dans lequel se trouvent les Rouges et qui commence à inquiéter même les plus optimistes qui, après la victoire sur le Hassania en championnat, ont nourri des espoirs quant à un éventuel retour de l'équipe sur la bonne voie. Ça sera compliqué, tant que le coach Fawzi Benzarti tient à faire jouer une vieille garde qui, faut le dire, n'a plus sa place dans l'effectif wydadite et il est grand temps de la remercier pour les services rendus.

Si le WAC s'est emmêlé des pinceaux à Bamako, ce n'est pas le cas pour le rival rajaoui qui, lui, s'en est tiré à bon compte, mardi au stade Lat-Dior de Dies, face à la formation sénégalaise de Tengueth, après avoir forcé le nul blanc.

A noter qu'à l'instar du Raja, ce tour de chauffe a été une simple formalité pour pratiquement l'ensemble des gros calibres engagés dans cette C1, à commencer par le tenant du titre, le National du Caire, qui s'est imposé en déplacement sur la modeste équipe de Sonidep du Niger (1-0), les Sud-Africains de Mamelodi Sundowns vainqueurs également à l'extérieur des Botswanaïens de Jwaney Galaxy (2-0) ou encore l'Espérance de Tunis qui a accroché Ahly Benghazi (0-0).

Pour ce qui est des affiches de ce tour de la compétition, il y en a eu trois. L'on peut parler du joli coup du club soudanais d'Al Merrikh tombeur à domicile des Nigériens d'Enyimba sur le large score de 3 à 0, et de son compatriote d'Al Hilal d'Oumédarman qui a surclassé en dehors de ses bases les Ghanéens d'Asante Kotoko par 1 à 0. Au moment où le choc qui a mis aux prises Kaizer Chiefs d'Afrique du Sud et Primeiro Agosto d'Angola s'est soldé sur un nul blanc.

En Coupe de la Confédération, il y a lieu de

citer en premier le carton plein du TAS qui a taillé en pièces, mercredi au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, le club béninois d'ESAE, scellant le sort de cette partie sur le score de 4 à 0.

Les réalisations du club casablancais ont été l'œuvre de Mouhcine Rabja (16e), Mahmoud Bentayg (34e), Ali Acha (59e) et Ayoub Ennecbi (68e).

Une victoire sur un score-fleuve, voilà ce qui est fait pour conforter tout le groupe bien parti pour franchir le cap du tour préliminaire et poursuivre l'aventure africaine. Tout comme d'ailleurs la Renaissance de Berkane, tenante du titre, qui a regagné la maison sans dégât après avoir forcé le nul blanc face au club mauritanien de Tervagh-Zeina, sachant que la RSB a manqué un penalty tiré par Alain Traoré.

Bref, les matches retour prévus d'ici deux semaines s'annoncent à la portée des représentants du football national, mais avec une moindre mesure pour le Wydad appelé à se ressaisir cette fois-ci pour de bon et à montrer un visage digne d'une équipe qui en est à sa sixième participation d'affilée en C1, avec à la clé un titre, une finale et une place au dernier carré.

Pour rappel, les clubs qui dépasseront le stade du second tour préliminaire décrocheront le sésame de la phase de poules.

Mohamed Bouarab



Drideb succède à Maqueda au MAT

D'un commun accord, le MAT vient de se séparer de son entraîneur espagnol, Juan Jose Maqueda. Il s'agit du premier coach limogé après seulement quatre journées du championnat.

Maqueda a été remplacé par Jamal Ed-dine Drideb qui devra faire son apparition sur le banc de touche du MAT à partir de la cinquième journée qui verra le club tétouanais affronter le Youssoufia de Berrechid.

C'est ce match qui ouvrira d'ailleurs le bal de la cinquième manche de la Botola, à 17h30, alors qu'à 19h30 le FUS jouera le DHJ.

Hakimi passeur décisif



L'Inter de Milan s'est imposé sur le terrain du Hellas Vérone sur le score de 2 buts à 1, notamment grâce à une passe décisive d'Achraf Hakimi.

Lautaro Martinez a ouvert la voie aux nerazzurri face à Vérone en reprenant un centre ajusté d'Achraf Hakimi (52e).

L'attaquant serbe Ivan Ilic a égalisé pour les locaux (63e), avant que le défenseur milanais Skriniar n'offre la victoire aux siens (69e).

Les joueurs d'Antonio Conte, éliminés de la Ligue des champions, poursuivent leur série positive avec un septième succès consécutif en championnat.

L'IRT tient son assemblée générale à l'ombre d'une crise financière

L'Ittihad Riadhi de Tanger (IRT) a tenu, mardi à Tanger, son assemblée générale en pleine crise financière, avec le retrait de trois sponsors et l'absence de revenus des matchs, en raison de la tenue des rencontres à huis clos.

Le club vit une année exceptionnelle, notamment en ce qui concerne l'aspect financier, à cause de difficultés engendrées par le retrait de trois sponsors, considérés comme des piliers de l'équipe, a indiqué le président de l'IRT, Abdelhamid Aberchane, dans une déclaration au site officiel de l'équipe.

La crise sanitaire causée par la pandémie de Covid-19 a affecté les pays et les grandes équipes dans le monde, au même titre qu'elle continue d'impacter l'Ittihad de Tanger, a-t-il expliqué à l'issue de l'assemblée générale du club tenue en présentiel et par visioconférence.

Il a, ainsi, appelé les habitants de Tanger, les hommes d'affaires et les acteurs économiques à se mobiliser pour



l'équipe, qui appartient à la ville et non au bureau dirigeant, soulignant la nécessité de fédérer les efforts de tous, afin de soutenir l'équipe.

L'assemblée générale ordinaire a été tenue en présence des membres du bureau dirigeant de l'IRT et de 10 adhérents, outre la participation des autres adhérents via visioconférence, et ce en application des mesures sanitaires mises en place par les autorités publiques, en vue de lutter contre la propagation de la Covid-19.

Au terme de la 4ème journée de la

Botola Pro D1 "Inwi", l'IRT partage la tête du classement avec le Raja de Casablanca (10 points).

Hassan Arbaoui, nouveau président du RBM

Hassan Arbaoui a été élu, mardi soir, nouveau président du bureau dirigeant du Raja de Béni Mellal.

L'élection de M. Arbaoui a eu lieu lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du club mellali.

M. Arbaoui succède à ce poste à Mohamed Afif qui a précédemment présenté sa démission.

Lors de cette assemblée générale ordinaire, il a été procédé à l'adoption à l'unanimité des rapports moral et financier.

Le Raja de Béni Mellal a été relégué en deuxième division, moins d'une année après sa montée historique en première division de la Botola Pro.

Le sauvetage "façon Lego" d'une église centenaire en Allemagne

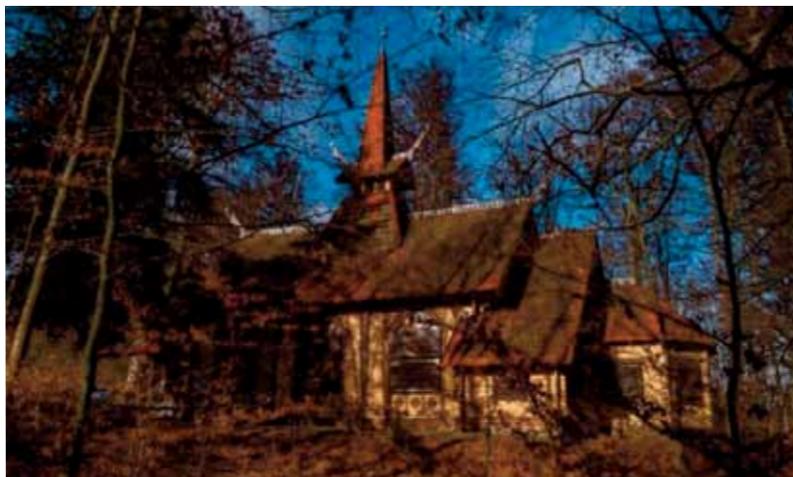
Si la foi déplace des montagnes, l'amour du patrimoine peut déplacer des églises: dans la campagne allemande, des passionnés se mobilisent pour sauver un pittoresque édifice religieux abandonné en pleine forêt qu'ils comptent bien... remettre au milieu du village.

Hans Powalla, 74 ans, l'avoue sans détour : il n'est pas croyant. Mais cet habitant de Stiege, commune d'environ mille habitants, tient à préserver une "architecture unique" et le "sens qu'elle donne à la région", située dans les montagnes du Harz, au centre de l'Allemagne.

L'un de ses joyaux est une église en bois ornée de figures de dragons sur ses auvents, construite dans le pur style nordique et classé comme monument d'importance nationale. Il n'existe plus que trois églises de ce type dans le pays.

Celle de la forêt de Stiege, dans le Land de Saxe-Anhalt, était un sanctuaire privé, accueillant les patients d'un sanatorium voisin où ils soignaient leurs maladies pulmonaires.

Mais le sanatorium a fermé et le site ne recevait plus que la visite des vandales. Au point qu'un incendie qui s'était déclaré dans l'ancienne clinique en 2013 a failli réduire l'édifice en cendres.



"Depuis le village, nous avons vu les panaches de fumée noire et nous avons pensé que c'était la fin de l'église", se souvient Regina Nowolski, 69 ans.

L'idée est ainsi née de sauver la fragile construction de bois "car sinon l'église s'effondrerait un jour", détaille Regina Bierwisch, porte-parole de l'association créée à cette époque.

Et "la seule solution pour sauver l'église était de... l'enlever", glisse-t-elle avec malice.

Le groupe de passionnés n'ignorait pas l'ampleur de la tâche: obtenir l'autorisation de déplacer la structure, lui trouver un nouveau point de chute et imaginer comment l'amener à cet endroit.

A un moment donné, l'association a même envisagé de soulever l'ensemble du bâtiment à l'aide d'un hélicoptère de l'armée allemande.

Sans se décourager, ses membres ont porté l'affaire devant le maire, écrit aux autorités fédérales chargées du patrimoine et lancé des

appels pour trouver le financement nécessaire, pas moins d'un million d'euros. "Au début, j'ai juste trouvé l'idée amusante. Mais j'ai vite remarqué qu'ils n'abandonneraient pas et qu'ils étaient là pour aller jusqu'au bout", déclare à l'AFP Ronald Fiebelkorn, maire d'Oberharz am Brocken, une commune voisine de Stiege dont elle dépend administrativement.

Des "Vous êtes fous !", ces fêrus de patrimoine en ont entendu plus qu'à leur tour, jusqu'à ce qu'ils

finissent par emporter l'adhésion des autorités régionales et nationales. Le projet entre désormais dans la dernière ligne droite.

Un terrain a été obtenu dans la ville de Stiege, offert pour un euro symbolique. L'association a également racheté, pour un autre euro, l'église privée aux propriétaires actuels, une société immobilière berlinoise.

En novembre, la première pierre a été posée sur le nouveau site et, une fois les fondations coulées en mars, l'église sera démontée du sol au clocher, planche par planche.

"Comme une maison en Lego", s'amuse Mme Bierwisch. D'ici septembre prochain, l'édifice sera remonté dans son nouvel environnement, moins bucolique.

Elle ne retrouvera pas de vocation religieuse, l'association souhaitant en faire un lieu culturel et touristique.

La plus grande église en bois d'Allemagne se trouve à environ 60 kilomètres de Stiege, également dans la région des montagnes du Harz, doté d'un parc national.

"Cela peut devenir une route touristique, avec les églises comme points forts", glisse Mme Bierwisch avant d'ajouter: "la conservation de ce que les gens ont pu construire il y a 100 ans doit être respectée dans cette belle région touristique".

Croissants



Ingrédients

30 g de levure fraîche
500 g de farine
60 g de sucre
250 g de beurre (non salé) pour le tourage
1 oeuf pour dorer
225 ml de lait
1 cuillère à café de sel

Préparation :

Dans un saladier, mélangez la farine, le sucre, le sel, le lait et la levure fraîche Rafina jusqu'à obtenir une pâte homogène. Laissez reposer 1h30 au réfrigérateur, couvert d'un linge humide.

Sortez le beurre à l'avance puis enveloppez-le dans un papier de cuisson. Étalez-le en forme de carré à l'aide d'un rouleau à pâtisserie sur environ 5mm d'épaisseur (carré de 30x30cm environ). Sortez la pâte du réfrigérateur et étalez la en forme de rectangle sur 1/2cm d'épaisseur

(rectangle de 30x60cm environ). Déposez le carré de beurre sur la moitié droite du rectangle de pâte puis rabattez la moitié gauche dessus. Repliez bien les bords. Allongez la pâte pour former à nouveau un rectangle de 30x60cm et pliez en trois dans le sens de la longueur afin d'obtenir un nouveau rectangle. Laissez reposer la pâte 1h au réfrigérateur puis répétez l'opération une seconde fois (étalez, pliez en trois et laissez reposer 1h).

Sortez la pâte du réfrigérateur et étalez-la pour former un grand carré de 1/2cm d'épaisseur. Découpez des triangles de 10x15x15cm puis roulez en commençant par la base pour former un croissant.

Mettez les croissants sur une plaque de cuisson, couvrez et laissez reposer pour que les croissants gonflent. Puis, à l'aide d'un pinceau, dorez les croissants avec l'œuf battu et enfournez à 170°C jusqu'à ce qu'ils prennent une couleur dorée (environ 20min).

Un probable signal radio venu d'une exoplanète

C'est un pas vers une meilleure connaissance des exoplanètes: des ondes radio, provenant d'une géante gazeuse située en dehors du système solaire, auraient été détectées pour la première fois, indiquant la présence d'un champ magnétique protecteur, selon une étude.

Le signal a été observé par le radiotélescope européen LOFAR, un réseau de 50.000 antennes réparties à travers l'Europe et qui opère à très basses fréquences, un domaine d'énergie encore peu exploité.

L'émission provient d'un système déjà connu, Tau Bootis, situé à 50 années-lumière, la "banlieue immédiate" de notre système solaire. Il contient une étoile double et une exoplanète géante gazeuse orbitant à proximité: un "Jupiter chaud", baptisé Tau Bootis-b.

On connaît déjà la masse et l'orbite de nombreuses exoplanètes, mais il n'y avait jusqu'ici aucun moyen de savoir si elles possèdent ou non un champ magnétique. On trouve ce bouclier, protégeant des radiations des vents stellaires, autour de la Terre et de "notre" Jupiter.

Or l'émission radio captée par LOFAR "est une signature très précise du champ magnétique+", explique à l'AFP Philippe Zarka, de l'Observatoire de Paris - PSL, l'un des auteurs principaux de l'étude parue cette semaine dans *Astronomy & Astrophysics*.

Ces ondes sont très difficiles à détecter, les champs magnétiques planétaires sont généralement faibles et leur source d'émission lointaine.

L'équipe internationale qui a mené les recherches a donc observé trois systèmes extrasolaires (Tau Bootis, 55 Cancri et Upsilon) contenant des géantes gazeuses qui, parce qu'elles sont proches de leur étoile, sont probablement de puissants émetteurs.

En prenant comme modèle le signal radio de notre Jupiter, atténué au maximum, l'analyse d'une centaine d'heures d'observation a plaidé en faveur de la signature attendue de Tau Bootis.

"Il y a 98% de chances pour que le signal soit fiable", commente Philippe Zarka, précisant qu'un léger doute persiste sur la possibilité que le signal émane non pas de la planète, mais de son étoile. "Pour être vraiment sûrs, il faudrait 99,9% de chances. Il va falloir poursuivre les observations, ce qui est à notre portée", ajoute l'astrophysicien.

Si l'émission est avérée, "ce serait une première qui validera la technique de détection radio, et donc un pas vers la caractérisation des exoplanètes", souligne le chercheur.

Près de 4.000 exoplanètes ont été détectées depuis la découverte de la première, 51 Pegasi b, il y a 25 ans.

L'existence d'une "bulle" magnétique autour d'elles est un ingrédient favorable à "l'habitabilité", c'est-à-dire propice au développement d'une forme de vie, ajoute Philippe Zarka. Mais il y a d'autres critères, comme la température, et en l'occurrence Tau Bootis b. serait trop chaude pour abriter de la vie.